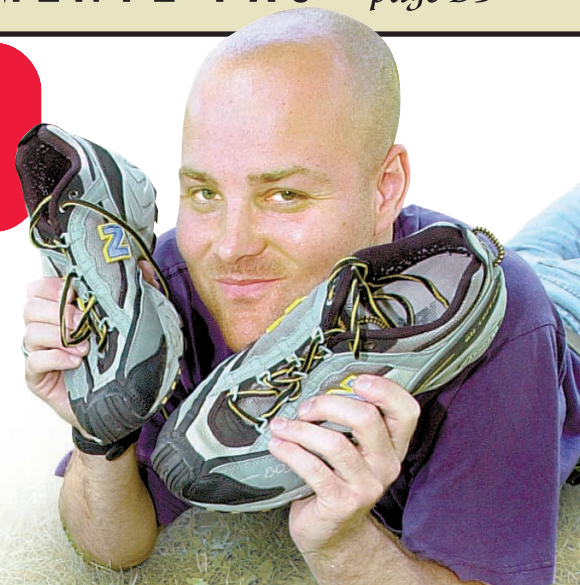


## Le temps des petits fruits

Cahier Économie, page D4

## Se chausser végé

Cahier Actuel, page B1

MONTRÉAL | MARDI 24 JUILLET 2001 | LE PLUS GRAND QUOTIDIEN FRANÇAIS D'AMÉRIQUE | 117<sup>e</sup> ANNÉE > NO 269 > 60 PAGES > 6 CAHIERS

60 C TAXES EN SUS | EST ET NORD-OUEST DU QUÉBEC &gt; HULL-OTTAWA &gt; 70 C

## L'optimisme est bon pour la santé

ANDRÉ NOËL

Les patients qui ont une attitude positive s'en tirent mieux que les autres, conclut un article publié aujourd'hui dans le *Journal de l'Association médicale canadienne*. Diverses recherches, effectuées un peu partout dans le monde au cours des 35 dernières années, l'ont bel et bien démontré. Cette croyance, très répandue chez les médecins cliniciens, n'est donc pas un simple ramassis d'anecdotes : elle a un fondement solide.

« Les médecins connaissent depuis longtemps l'effet placebo (une substance inactive administrée à la place d'un médicament), ainsi que l'influence des attentes des patients en psychothérapie », écrit le docteur Donald Cole, de l'Institut pour le travail et la santé de Toronto, et ses collègues.

« Il a été démontré que les facteurs psychologiques, et notamment les espérances, jouent un rôle crucial quant au succès du rétablissement. Sur cette base, la plupart des cliniciens seraient probablement d'accord pour dire que ce que les patients pensent qui va se produire va effectivement se produire. »

Jusqu'à maintenant, aucune reversion systématique des écrits n'avait été faite. Le Dr Cole et ses collègues ont décidé de la réaliser. Ils ont utilisé les techniques de recherche assistée par ordinateur et épluché 1243 articles ou résumés d'articles. Après épuration, ils ont choisi 16 articles pertinents, publiés entre 1966 et juin 1998, présentant un lien entre les attentes positives et l'amélioration de la santé.

Ainsi, les patients qui subissent un pontage coronarien récupèrent plus facilement s'ils font preuve d'optimisme. Une telle conclusion a été tirée après l'étude de questionnaires où on leur demandait quel était leur degré de confiance quant aux possibilités de recommencer à pratiquer leurs loisirs préférés, entre autres choses, sur une base de 1 à 5 (1 = je n'y arriverai certainement pas ; 5 = je vais certainement y arriver).

Les bienfaits de l'optimisme se sont aussi manifestés dans des traitements aussi variés que des chirurgies laparoscopiques (à l'abdomen), les soins psychiatriques ou la lutte contre l'obésité. Les optimistes perdent beaucoup plus de poids, et de façon durable, que les pessimistes. Les femmes se remettent psychologiquement beaucoup plus facilement d'un avortement si elles croient qu'elles peuvent s'en remettre. Les auteurs proposent un éventail de mécanismes pour expliquer le lien entre pensée positive et prompt rétablissement, mais il

## CERTAINS SE JOUENT DE LA CHALEUR



Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

Plusieurs Montréalais ont misé hier sur la plage Doré pour échapper aux 32,8 degrés Celsius qui sont tombés sur la ville (ce qui égale le record de 1959). Stéphanie Robinson a même trouvé la formule gagnante pour rafraîchir les enfants qu'elle gardait. L'avertissement de chaleur accablante d'hier ne sera pas en vigueur aujourd'hui ; avec les nuages et la pluie prévus, le thermomètre devrait s'arrêter à 27 degrés Celsius, soit la normale de saison. Environnement Canada maintient toutefois un avertissement de smog pour Montréal, comme c'était le cas hier. Le phénomène relié à la pollution affecte d'ailleurs plusieurs grandes villes canadiennes cet été, dont Toronto qui a connu hier sa 13<sup>e</sup> journée de smog, un record.

## Le CN abolit 690 emplois

### Montréal perd 244 postes au siège social

HÉLÈNE BARIL

LE CANADIEN NATIONAL licencie 690 personnes, dont 244 au siège social de Montréal, a indiqué hier le président et chef de la direction, Paul Tellier. Malgré le ralentissement économique, le CN a aussi annoncé hier une augmentation de ses revenus et de ses profits au deuxième trimestre.

Les 690 licenciements représentent 3 % de l'effectif du CN, qui comptait 22 817 employés à la fin du mois de juin. Il s'agit surtout de personnel administratif non syndiqué, qui travaille dans tout le réseau du CN, mais surtout au siège social de Montréal (244) et dans les bureaux d'Edmonton (116) et de Winnipeg (72).

Voir EMPLOIS en A2

| PROTOCOLE DE KYOTO |

## L'entente de Bonn bien reçue au Canada

ALEXANDRE SIROIS

LE SAUVETAGE in extremis à Bonn du protocole de Kyoto, perçu comme une étape cruciale dans la lutte contre le réchauffement de la planète, est accueilli avec soulagement et satisfaction par de nombreux politiciens et environnementalistes d'un bout à l'autre du pays.

« Nous sommes extrêmement heureux qu'il y ait un accord. (...) Pour nous, cette entente veut dire qu'on arrête enfin de négocier et que les différents pays vont pouvoir commencer réellement à oeuvrer pour réduire les gaz à effet de serre sur leurs territoires », a déclaré Alexandre Turgeon, du Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement (RNCREQ).

« C'est une très bonne base pour accélérer la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Cet accord

Voir ENTENTE en A2

> Un accord historique, en A3.  
> L'accord en bref, en A3.

## D'irréductibles citoyens autour du Village olympique

### Un projet de 2000 logements fait monter les voisins aux barricades

PASCALE BRETON

La ville de Montréal songe à modifier le zonage d'un espace vert situé dans le parc Maisonneuve pour permettre la construction de logements dans le Village olympique, au grand mécontentement de plusieurs résidents du secteur.

L'entreprise torontoise Metro Capital, qui s'est portée acquéreur des deux pyramides olympiques en 1998, souhaite construire 2000 logements sur les terrains adjacents, dont un espace vert de 16 000 mètres carrés appartenant à la Ville de Montréal.

Les documents de la municipalité démontrent que, s'il est accepté, le projet entraînera la disparition des jardins communautaires comptant 140 emplacements ainsi que du terrain d'entraînement de golf, de son stationnement et de son pavillon d'accueil. Une nouvelle rue sera également construite entre la rue Viau et le boulevard de l'Assomption pour desservir la clientèle des nouveaux logements, principalement des personnes âgées.

« Le maire a assuré que le promoteur va préserver un petit bois, mais il y a quand même une centaine d'arbres qui vont disparaître. La rue va aussi rogner une partie du trou numéro six, sur le parcours de golf », affirme Claude Simard, un résident du secteur opposé au projet.

L'entente entre le promoteur et la Ville de Montréal prévoit que le terrain d'entraînement et les jardins communautaires seront réaménagés dans un nouvel endroit, qui n'a toutefois pas encore été précisé, ce qui fait craindre le pire aux résidents. Le coût de ce réaménagement sera de 850 000 \$, dont la moitié sera payée par Metro Capital et l'autre par la municipalité.

Le projet, évalué de 300 à 400 millions, s'éta-



Photo VALÉRIE REMISE, La Presse

Cette photo prise d'une des pyramides olympiques offre une vue d'ensemble du terrain d'entraînement (à droite) ainsi que des jardins communautaires et du stationnement du golf municipal (à gauche) que le promoteur Metro Capital ferait disparaître avec la construction de nouveaux logements.

lera sur une dizaine d'années et a été accueilli favorablement par les différents services de la municipalité. Le service des Sports, Loisirs et Développement social indique seulement que les citoyens ne devront pas voir leur accès au golf ou aux jardins communautaires interrompu tandis que le service des Parcs, Jardins et Espaces verts suggère que le promoteur favorise la

création de jardinets sur ses propres terrains, puisque la moitié de la clientèle des jardins communautaires est locataire du Village olympique.

« Nous sommes confiants de pouvoir reloger

Voir VILLAGE en A2

Voir OPTIMISME en A2

## AUJOURD'HUI DANS LA PRESSE

Actuel	cahier B	Loteries	A2, A6
Arts	cahier C	Monde	A8
- horaire spectacles	C6	Montréal Plus	cahier E
- horaire télévision	C2	Mots croisés	E4, S10
Bandes dessinées	E4	Mot mystère	E4
Bridge	E6	Petites annonces	
Décès	E7	- immobilier	E5
Économie	cahier D	- marchandises	E5
Éditorial	A9	- emplois	E5-6
Êtes-vous observateur	E5	- automobile	E6, E8
Feuilleton	E4	- affaires	D2
Horoscope	E8		

## MÉTÉO

Voir page S16

Nuageux  
Maximum 27, minimum 16



6 21924 98765 1

## DEMAIN DANS LA PRESSE

### Qui sont les Otaku?

Tout le monde connaît un Otaku. Même si le phénomène des Otaku est relativement récent ici, au Japon, d'où vient le mot, il existe depuis 20 ans. Qu'est-ce qu'un Otaku? Une bibitte qui ne carbure qu'à l'Internet? Un exclu? Un passionné de mangas? Vous le saurez demain sous la plume de Marie-Andrée Amiot.

À lire demain dans le cahier Actuel.



## POUR NOUS JOINDRE

**La Presse** 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9  
www.cyberpresse.ca

**RÉDACTION (514) 285-7070**

**Nouvelles générales**  
general@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Éditorial, Forum**  
edito@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4816

**Actuel**  
actuel@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Auto, Mon toit, Santé Voyages**  
aso@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6972

**Quoi faire aujourd'hui**  
quoifaire@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**Arts, Spectacles, Cinéma, Livres**  
arts@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4814

**Économie**  
econo@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-4809

**Sports**  
sports@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 350-4854

**Têtes d'affiche**  
denis.lavoie@lapresse.ca  
Télécopieur: (514) 285-6808

**RENSEIGNEMENTS (514) 285-7272**  
**PROMOTION (514) 285-7100**  
**COMPTABILITÉ (514) 285-6892**  
**RECOURS (514) 285-6900**

#### PUBLICITÉ

**Les petites annonces: (514) 285-7111**  
Télécopieur: (514) 848-6287  
Lundi au vendredi: 8 h 00 à 17 h 30  
**Décès et remerciements: (514) 285-6816**  
Lundi au vendredi: 8 h 30 à 17 h 30  
**Détailants: (514) 285-6931**  
**National et Télé-Plus: (514) 285-7306**  
**Carrières et professions, Nominations: (514) 285-7320**

**ABONNEMENT (514) 285-6911**  
abonnement@lapresse.ca  
Par télécopieur: (514) 285-7039  
Lundi au vendredi: 6 h 30 à 17 h 30  
Samedi: 7 h à midi / Dimanche: 7 h à 11 h

**Envois de publication canadienne**  
Contrat de vente numéro 0531650 Port de retour garanti.  
(USPS03692) Champlain N. Y. 12199-1518

#### LOTÉRIES

**LA QUOTIDIENNE** > À trois chiffres: **1-9-3** > À quatre chiffres: **0-9-7-6**

## SUITES DE LA UNE

### OPTIMISME

Suite de la page A1

reste à déterminer s'il s'agit vraiment d'un lien de cause à effet.

Bien des chercheurs invoquent le processus d'autoefficacité (self-efficacy). Les expériences passées, la persuasion verbale et le soutien social concourent à convaincre le patient qu'il peut s'attendre au succès des traitements. Certains chercheurs croient que la pensée positive peut déclencher des réactions physiologiques. Il est donc important que les médecins motivent leurs patients, les conditionnent pour observer certains types de symptômes et pour en ignorer d'autres,

modifient leur compréhension de la maladie et combattent l'anxiété.

« Il est prouvé que les émotions et les perceptions peuvent profondément affecter le processus biologique de la maladie par le biais ou non de mécanismes comportementaux. Des études en psychoneuroimmunologie et en psychoneuroendocrinologie (l'endocrinologie s'intéresse au fonctionnement des glandes comme la thyroïde) ont bien documenté les mécanismes par lesquels des états affectifs négatifs et les expériences qui causent ces états (par exemple, un rétablisse-

ment moins rapide ou moins complet que prévu) peuvent produire des maladies. »

Les médecins doivent bien sûr se garder de provoquer de faux espoirs chez leurs patients, signalent les auteurs. Mais ils peuvent les aider à avoir des attentes à la fois réalistes et positives. Ils peuvent améliorer leur participation aux traitements et encourager des comportements qui ne requièrent pas seulement de la motivation, mais aussi la connaissance de ce qu'il faut faire pour atteindre le but souhaité.

### ENTENTE

Suite de la page A1

n'est sûrement pas la solution finale pour protéger le climat, mais c'est un bon pas dans la bonne direction », a pour sa part affirmé le porte-parole de la Fondation David Suzuki, Alex Boston, joint par *La Presse* à Bonn.

Réunis dans l'ancienne capitale allemande pour définir les modalités de mise en oeuvre du protocole de Kyoto, signé en décembre 1997, les représentants de 180 pays en sont arrivés à une entente dans la nuit de dimanche à hier. Un accord selon lequel l'émission des gaz à effet de serre par les pays industrialisés sera réduite, d'ici 2010, de 5,2 % par rapport à la quantité émise en 1990.

Le Canada, selon les chiffres du RNCREQ, produisait 640 millions de tonnes de gaz à effet de serre au début des années 90. Or, ces émissions, au lieu de diminuer, ont grimpé au cours des dernières années pour atteindre 700 millions de tonnes. « L'effort sera d'autant plus considérable. Il va falloir d'abord récupérer l'augmentation effectuée et ensuite réduire les émissions », a expliqué M. Turgeon, qui est responsable du comité sur les changements climatiques du RNCREQ.

L'effort du Canada en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre directement à la source (industries et automobiles, par exemple) n'aura cependant pas à être aussi considérable que prévu. Le pays a en effet réussi à arracher certaines concessions dans le délicat dossier des « puits de carbone ». Ces puits représentent en fait les forêts et les terres agricoles des pays signataires. C'est-à-dire que selon l'entente, le Canada pourra réduire de moins de 5,2 % les émissions de gaz à effet de serre si, par exemple, il opte pour le reboisement.

Certains environnementalistes ont d'ailleurs reproché au Canada d'avoir « dilué » l'entente à cause de son insistance au sujet des puits de carbone. « Le Canada a gagné beaucoup », a déclaré M. Turgeon. « C'est sûr que le Canada a poussé trop fort pour les échappatoires », a renchéri M. Boston.

« Mais dans la dernière tranche des négociations, le Canada a joué un rôle constructif, a fait des compromis », a ajouté le porte-parole de la Fondation David Suzuki qui estime « qu'on peut être fier » de la position adoptée par les négociateurs canadiens.

Même son de cloche du côté de l'Union québécoise pour la conservation de la nature. « Nos réactions sont très positives... On parlait de loin », a souligné le vice-président de l'organisme, Richard Gendron, lui aussi en Allemagne. « Des choses sont encore à qualifier au sujet de la quantité (la rédaction du document technique se fera au cours des prochains jours) mais de façon générale, tous les États vont être tenus, en fonction de leur capacité, à faire une comptabilité des émissions de gaz à effet de serre par l'industrie, le transport automobile, etc. Et à faire aussi une comptabilité de ce qui est absorbé par les arbres et les activités agricoles », a-t-il expliqué.

#### Étape marquante pour la planète

Le gouvernement canadien, par la voix du vice-premier ministre Herb Gray, a aussi manifesté sa satisfaction face à la tournure des événements à la conférence de Bonn. M. Gray a néanmoins signalé qu'il aurait souhaité un peu plus de souplesse dans les mécanismes de mise en oeuvre de l'accord et qu'il allait consulter les provinces et les territoires avant de ratifier l'entente.

Quand sera ratifié cet accord? M. Gray n'a pas été en mesure de le préciser, mais il a indiqué que le premier ministre Jean Chrétien a affirmé que les progrès réalisés à Bonn permettent d'envisager « la possibilité de ratifier l'accord l'an prochain ». M. Chrétien a par ailleurs qualifié la signature de l'entente « d'étape marquante pour notre planète ».

Quant au Québec, il semble déjà prêt à mettre la main à la pâte. « La lutte contre le changement climatique sera l'un des enjeux majeurs du XXI<sup>e</sup> siècle et je compte intensifier les efforts au cours des prochains mois pour permettre au gouvernement du Québec ainsi qu'à l'ensemble des Québécoises et des Québécois de contribuer à des réductions substantielles d'émissions de gaz à effet de serre », a fait savoir le ministre de l'Environnement du Québec, André Boisclair, dans un communiqué.

La plus grande déception des intervenants concernés demeure le refus des États-Unis de participer à la mise en oeuvre du protocole. Une objection d'autant plus significative qu'ils sont les plus importants producteurs de gaz à effet de serre au monde. Cela dit, certains environnementalistes estiment que l'accord obtenu à l'arraché à Bonn pourrait être signé ultérieurement par les Américains, et se réjouissent de voir que le président George Bush a essayé une rebuffade majeure. « Il a démontré qu'il pouvait être arrogant en disant au reste du monde que le protocole de Kyoto ne valait rien, a déclaré M. Gendron. Le reste du monde vient de lui signifier que oui, ça vaut quelque chose ! »

### VILLAGE

Suite de la page A1

les jardins communautaires sur d'autres terrains disponibles. Quant au terrain d'entraînement, je ne suis pas au courant si nous avons un plan, mais je suis confiant aussi. Ça fait partie des enjeux », a expliqué Saulie Zajdel, du comité exécutif de la Ville.

Dans une pétition de 700 noms, les signataires demandent toutefois que le projet soit mis sur la glace jusqu'à la création de la nouvelle ville, le 1<sup>er</sup> janvier 2002, et qu'un référendum sur le sujet soit alors tenu. La demande de changement de zonage doit être discutée ce soir, au conseil de quartier du Nouveau-Rosemont, dont la recommandation sera par la suite étudiée à la réunion du conseil municipal du 6 août.

Le conseiller d'opposition Richard Théorêt ne comprend pas lui non plus l'attitude de la Ville dans le dossier. « Les véritables enjeux n'ont pas été discutés, les citoyens ne savent même pas exactement en quoi consiste le projet. C'est comme si on faisait un chèque en blanc à Metro Capital pour le changement de zonage. Le projet ne sera finalisé que dans huit ans et même plus, mais ils veulent tout de suite le changement de zonage », déclare M. Théorêt.

Il affirme qu'une véritable consultation publique doit être menée auprès de toute la population du Nouveau-Rosemont et pas seulement auprès des citoyens qui résident dans le secteur immédiat des pyramides olympiques. Au printemps, le promoteur a organisé quelques rencontres privées avec un millier de citoyens du périmètre directement touchés par le projet.

« On nous a parlé de la construction de 2000 unités, dans une dizaine d'immeubles dont une tour de 13 étages, indique Claude Simard. Mais tout n'est pas clair, c'est très difficile de savoir ce qui s'en vient. »

Selon M. Tellier, la majorité de ces employés partent volontairement. « Il y a souvent des raisons de se réjouir de la présence du centre de décision du CN à Montréal, mais quand il y a des réductions de personnel, c'est normal que le siège social soit plus affecté », a-t-il dit.

La moitié des employés dont les services ne sont plus requis ont déjà appris la nouvelle. L'entreprise a inscrit à son bilan une provision spéciale de 62 millions pour payer les indemnités de départ que le président a qualifié de généreuses. « Nous ne mettons personne à la rue sans lui donner un appui », a-t-il dit. Depuis qu'il est aux commandes du CN, Paul Tellier a déjà réduit son effectif de 3000 personnes.

Cette réduction d'effectif a pour but d'augmenter la productivité de l'entreprise « pour le bien de ses clients et de ses actionnaires », a précisé M. Tellier. La décision n'est pas liée à la situation économique, a-t-il insisté.

Parce que ça va plutôt bien au CN. Le bénéfice net de l'entreprise a été de 240 millions au deuxième trimestre, en hausse de 5 % sur la même période l'an dernier, et ses revenus ont fait un bond de 4 %, à 1,39 milliard de dollars. Ces résultats sont d'autant plus satisfaisants qu'ils ont été réalisés alors que certains secteurs économiques ont faibli

et que le prix du carburant reste à un niveau élevé, a commenté Paul Tellier lors d'une conférence téléphonique.

Cette année, le président croit que le CN enregistrera une croissance égale ou supérieure à celle de l'économie canadienne. Les licenciements sont toutefois nécessaires pour améliorer la productivité de l'entreprise qui fonctionne dans un milieu extrêmement concurrentiel, a-t-il expliqué.

Outre la provision spéciale de 62 millions pour payer les indemnités de départ, les résultats du deuxième trimestre incluent deux autres charges extraordinaires, l'une négative et l'autre positive. Le CN a radié complètement la valeur des actions détenues dans 360Networks, une entreprise de télécommunications qui a demandé la protection de la loi de la faillite, ce qui a retranché 71 millions au bilan. CN était devenu actionnaire de la compagnie après avoir conclu avec elle une entente pour le déploiement de la fibre optique sur son réseau. Les actions de 360Networks ont atteint des sommets vertigineux en Bourse, mais le CN avait accepté de ne pas les vendre avant le printemps 2001, et la bulle des technos a eu le temps de se dégonfler.

Côté positif, l'entreprise a recouvré 110 millions d'impôts sur le revenu, en raison de

la baisse fédérale des taux d'imposition des sociétés.

En tenant compte de ces provisions spéciales, le bénéfice net a été de 217 millions ou 1,10 \$ par action au deuxième trimestre, comparativement à 230 millions ou 1,15 \$ par action, l'an dernier. Les résultats d'hier ont été annoncés après la fermeture des marchés. L'action du CN a pris 98 cents à la Bourse de Toronto, pour clôturer à 67,65 \$ et augmenté de 68 cents US à New York, à 43,84 \$US.

Cinq des sept catégories de produits transportés par le CN ont connu une augmentation pendant le trimestre. Des baisses ont été enregistrées dans les automobiles (-10 %) et dans les produits pétroliers et chimiques (-5 %).

Le président du CN ne croit plus à la possibilité d'une fusion entre le CN et le CP, dont la société mère a annoncé la mise en bourse prochaine. « CP a choisi un autre scénario (que la fusion) », a dit M. Tellier, en qualifiant la possibilité d'une transaction entre les deux firmes de « très théorique ».

La plus importante entreprise de chemins de fer canadienne attend l'approbation des autorités américaines pour l'acquisition du réseau de Wisconsin Central Corporation, une transaction de 1,2 milliard.



Photo AP

## Le pape ne veut pas de recherches sur l'embryon humain

Comme on s'y attendait, le pape Jean-Paul II a demandé hier au président américain George W. Bush de ne pas autoriser les recherches médicales sur les cellules d'embryons humains. Recevant M. Bush dans sa résidence d'été de Castel Gandolfo, au sud de Rome, le souverain pontife a estimé qu'« une société libre et vertueuse, ce que l'Amérique aspire être, doit rejeter toutes les pratiques qui dégradent et violent la vie humaine depuis la conception jusqu'à la mort naturelle ». Les propos du pape interviennent alors que le président américain soupèse encore les implications morales, éthiques et politiques du financement public de telles recherches. En donnant son accord, M. Bush sait qu'il se mettrait à dos l'aile droite de son parti et le Vatican.

### EMPLOIS

Suite de la page A1

## ACTUALITÉS

## Longue marche vers Kyoto

Agence France-Presse

VOICI un rappel des grands rendez-vous internationaux sur l'environnement depuis le sommet de la Terre à Rio en 1992.

> Juin 1992, RIO DE JANEIRO

Première conférence mondiale sur l'environnement et le développement depuis 20 ans, le sommet de la Terre auquel participent 178 pays, fixe les lignes d'action visant à assurer une meilleure gestion de la planète. Il aboutit à la signature de la Déclaration de Rio.

> Avril 1995, BERLIN

La Conférence sur le climat adopte un mandat pour négocier les réductions des émissions de gaz à effet de serre.

> Juillet 1996, GENÈVE

La communauté internationale évoque pour la première fois la réduction des gaz à effet de serre avec « des objectifs quantifiés juridiquement contraignants ».

> Décembre 1997, KYOTO

159 pays réunis à Kyoto (Japon) adoptent un protocole qui impose à 38 pays développés de réduire en moyenne de 5 % leurs émissions de gaz jugés responsables du réchauffement de la planète entre 2008 et 2012, sur la base du niveau de leurs émissions en 1990.

> Novembre 1998, BUENOS AIRES

Adoption d'un « plan d'action » sur des mesures concrètes à prendre pour lutter contre l'effet de serre, insistant sur l'importance des mécanismes d'aide aux pays en voie de développement.

> Novembre 1999, BONN

168 pays réunis à Bonn (Allemagne) débattent des règles d'application du protocole de Kyoto. La mise au point de ces règles continue d'opposer les États-Unis à l'Union européenne.

> Novembre 2000, LA HAYE

La conférence de l'ONU sur le réchauffement climatique échoue, en dépit de l'émergence d'un consensus entre deux des grands camps de négociations, l'Union européenne et les États-Unis et leurs alliés.

> 22 juillet 2001, GÈNES

Les pays industrialisés du G8 réunis à Gènes (Italie) confirment leur désaccord sur le protocole de Kyoto.

> Juillet 2001, BONN

Sixième conférence sur le climat et reprise des négociations multilatérales sur le protocole de Kyoto. Un accord sur l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto sur le climat est obtenu.

## Un accord historique pour sauver Kyoto

ODILE MEUVRET

Agence France-Presse

BONN — La communauté internationale a conclu hier à Bonn un accord qualifié d'«historique» en vue de sauver le protocole de Kyoto, après la décision du président américain George W. Bush de déclarer « lettre morte » cet accord de lutte contre le réchauffement planétaire.

Après trois ans et demi de négociations et un ultime marathon de 25 heures, 180 pays ont finalisé les modalités concrètes du protocole de 1997, que les pays industriels exigeaient de connaître pour ratifier et réduire leurs émissions polluantes l'atmosphère.

La commissaire européenne à l'Environnement, Margot Wallstroem, a aussitôt annoncé que l'Union européenne allait entamer son processus de ratification.

Jan Pronk, le ministre néerlandais de l'Environnement, qui a présidé les discussions, s'est félicité que des « négociations mondiales aient permis de résoudre un problème global », dans un coup de griffe à « l'unilatéralisme » américain.

Pour le directeur du climat de Greenpeace, Bill Hare, la survie de Kyoto, liée à une ratification japonaise depuis la sortie des États-Unis, n'est pas encore assurée. En effet, a-t-il fait valoir, si la ministre japonaise de l'Environnement, Yoriko Kawaguchi, n'a finalement pas mis son veto à Bonn comme on le craignait, elle a maintenu hier l'ambiguïté sur sa volonté de ratifier Kyoto sans les États-Unis.

La sous-secrétaire d'État américaine aux Affaires globales, Paula Dobriansky, a rappelé hier que son pays ne ratifierait pas Kyoto et veillerait à protéger ses intérêts nationaux dans la mise en oeuvre du protocole. Les États-Unis « prennent très au sérieux » la lutte contre les changements climatiques, a-t-elle dit sous les huées de quelques collègues.

« Le fait de ne pas bloquer le consensus sur ces règles pro-Kyoto ne change rien à nos vues selon lesquelles le protocole de Kyoto ne constitue pas une politique solide », a-t-elle encore observé.

Kyoto impose 5,2 % de réductions d'émissions de six gaz à effet de serre dont le CO<sub>2</sub> à 39 pays développés en 2008-2012, par rapport à 1990. Les pays du Sud ont seulement des obligations d'inventaires.

La mise en oeuvre bloquait sur trois questions : comment aider les pays du Sud à affronter les changements climatiques et à se préparer à réduire leurs émissions sans compromettre leur développement ; comment faciliter la tâche des pays du Nord dont les émissions ont augmenté jusqu'à 13 % dans la dernière décennie au lieu de diminuer ; comment contrôler le respect des obligations.

## Les États-Unis se félicitent

Agence France-Presse

LES ÉTATS-UNIS ont estimé hier avoir eu une attitude « constructive » lors de la conférence de Bonn qui a permis un accord sur l'entrée en vigueur du protocole de Kyoto. Les Américains ont pourtant décidé de ne pas ratifier l'entente. « Je pense qu'à Bonn nous avons travaillé de manière constructive pour faire progresser la coopération internationale » dans la lutte contre les gaz à effet de serre, a déclaré le porte-parole adjoint du département d'État, Philip Reeker. Les travaux de Bonn « nous ont permis d'identifier des domaines dans lesquels nous pouvons coopérer, en particulier avec les pays en développement », a-t-il ajouté.

À Londres, le premier ministre britannique, Tony Blair, s'est dit « très satisfait » de l'accord conclu à Bonn. L'accord « montre que la

communauté internationale peut affronter les défis du monde moderne et les conséquences de la mondialisation dès lors que (ses membres) travaillent ensemble », a déclaré M. Blair. « Il s'agit de l'étape la plus significative » pour lutter contre le réchauffement climatique « depuis Kyoto », a-t-il ajouté.

À Paris, le président français Jacques Chirac a lui aussi salué hier « avec satisfaction » l'accord intervenu à Bonn sur le protocole de Kyoto, faisant valoir dans une réaction rendue publique par l'Élysée que « c'est une bonne nouvelle pour l'environnement et pour le monde ». Formant « l'espoir que les États-Unis se rallient à ce texte, crucial pour la maîtrise de notre avenir et pour les générations futures », le chef d'État français se félicite de la « cohésion » et de la « détermination » manifestées à cette occasion par les Européens.

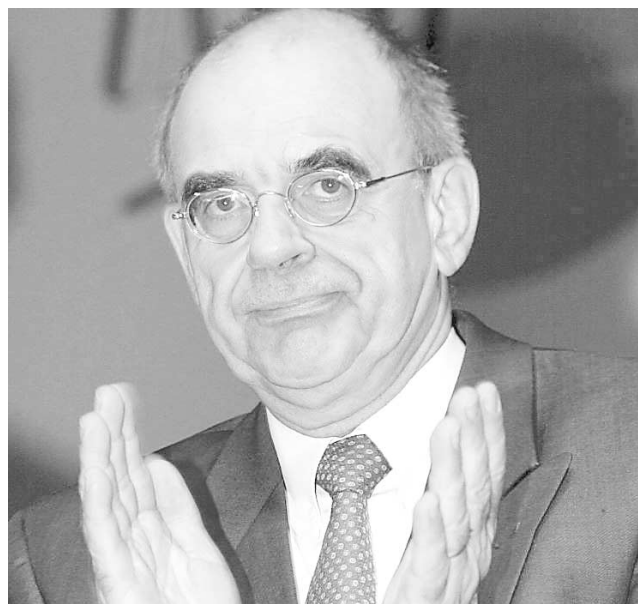


Photo AFP

Jan Pronk, le ministre néerlandais de l'Environnement qui a présidé les discussions.

Le compromis négocié à Bonn depuis le 16 juillet et finalisé en trois jours par les ministres de l'Environnement repose sur un donnant-donnant des trois principaux camps des négociations : l'Union européenne, l'Umbrella (Canada, Australie, Japon, Russie et autres pays alliés traditionnellement des États-Unis dans les pourparlers climatiques) et le G-77 (pays en voie de développement).

L'Union européenne a lâché du lest à l'Umbrella sur les puits de carbone qui avaient provoqué l'échec de la dernière conférence ministérielle, à La Haye, en novembre. Elle s'est résignée à une très large comptabilisation de ces phénomènes d'absorption du CO<sub>2</sub> par les forêts et les sols agricoles. Pour arracher *in extremis* le feu vert du Japon, elle a dû en outre céder du terrain sur le caractère légalement contraignant du contrôle des engagements.

« Je préfère un accord imparfait à un accord parfait qui n'aurait jamais été mis en vigueur », a commenté le secrétaire d'État belge à l'Énergie et au Développement durable, Olivier Deleuze, au nom de la présidence de l'Union européenne.

Faute de consensus sur l'aide au Sud, l'Union européenne, le Canada et quatre petits pays de l'Umbrella ont dû promettre, dans une déclaration commune, de mettre 410 millions de dollars sur la table par an « d'ici 2005 » pour assister le tiers-monde à affronter le réchauffement et les catastrophes.

Au siège des Nations unies, à New York, le secrétaire général Kofi Annan s'est félicité de l'accord de Bonn sur le climat. Cet accord obtenu après des négociations marathon montre clairement que « les limitations d'émissions doivent être parties prenantes des processus de production et de consommation », a-t-il dit dans un communiqué. Il note que l'accord « reconnaît la nécessité d'un soutien financier et technologique accru » aux pays en développement dans la lutte contre l'effet de serre. L'accord donne aussi « une base politique solide aux pays industrialisés pour ratifier le protocole de Kyoto » avant septembre 2002. M. Annan loue enfin le travail du ministre néerlandais de l'Environnement Jan Pronk « et la manière résolue avec laquelle il a dirigé » la conférence de l'ONU.

## L'accord en bref

ALEXANDRE SIROIS

VOICI les principaux points sur lesquels se sont entendus, dans la nuit de dimanche à hier, les représentants de 180 pays réunis à Bonn, en Allemagne, afin de mettre en oeuvre le protocole de Kyoto. Ces éléments sont cependant fragmentaires. Ils seront précisés au cours des prochains jours, lors de la rédaction des documents techniques.

> Les pays industrialisés, à l'exception des États-Unis qui ont choisi de faire bande à part, devront réduire de 5,2% leurs émissions de gaz à effet de serre par rapport au niveau enregistré en 1990. Cette diminution devra être effectuée d'ici la fin de la première phase de l'application du protocole, qui se terminera entre 2008 et 2012.

> Les puits de carbone pourront être comptabilisés par les pays qui tentent de réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. C'est-à-dire que ces pays, dont le Canada, pourront reboiser les forêts au lieu de réduire les émissions de gaz directement à la source, puisque les arbres absorbent ces gaz.

> Divers mécanismes permettront aux mauvais élèves de s'en sortir s'ils sont prêts à en payer le prix. Un pays pourra, par exemple, acheter des permis d'émissions de gaz à effet de serre à un État qui en émet moins que son quota. Un État plus pollueur pourra aussi équiper un pays en voie de développement en technologies moins émettrices de gaz à effet de serre.

> Les pays industrialisés sont appelés à s'abstenir d'utiliser l'énergie nucléaire dans les projets destinés aux pays en voie de développement.

> Trois nouveaux fonds sont mis sur pied pour aider les pays en voie de développement à s'adapter aux conséquences du réchauffement climatique, dont les inondations et les sécheresses.

> Les contraintes juridiques visant à contrôler les émissions de gaz à effet de serre viendront plus tard. Les pénalités ont toutefois déjà été déterminées. Un pays qui n'a pas respecté son engagement devra, pour chaque tonne de gaz produite au-delà de la limite qu'il devait respecter pour la première phase d'application du protocole, déduire du quota alloué dans la période suivante une tonne, plus une pénalité de 30%.

## SOMMET DU G8



Photo ALAIN ROBERGE, La Presse

## Dans la rue contre la brutalité policière

Environ 200 personnes ont pris part à une manifestation pacifique hier devant le consulat général d'Italie, à Montréal, pour protester contre la brutalité policière lors du Sommet du G8 à Gènes, en fin de semaine dernière. Un jeune homme de 23 ans a alors été tué par balle tandis que des dizaines d'autres manifestants ont été blessés. Devant l'édifice de la rue Drummond, les manifestants ont aussi demandé la libération des protestataires toujours détenus.

## La facture s'allonge chaque fois

LEIGH STROPE

Associated Press

WASHINGTON — Les combats de rue entre manifestants et forces de l'ordre lors des grandes rencontres internationales depuis deux ans causent des dommages évalués à plusieurs dizaines de millions de dollars avec une facture qui s'alourdit encore un peu plus chaque fois, tant financièrement qu'humainement.

Le gouvernement italien évalue le coût total du Sommet du G8 de Gènes à 190 millions de dollars. Ce montant comprend 25 millions pour la sécurité et 120 millions pour la restauration de la ville avant le Sommet, ainsi qu'une aide spéciale de 45 millions pour nettoyer et réparer les dégâts après le sommet.

La violence semble être devenue la marque de commerce des grandes rencontres internationales depuis la réunion de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) à Seattle en 1999. Les trois millions de dollars de dégâts à l'époque avaient alors moins retenu l'attention que le siège de l'édifice où se rencontraient les délégués de l'OMC.

90 personnes avaient été blessées et 500 arrêtées. Incapable de maîtriser les 40 000 manifestants, la police de Seattle avait fait appel en catastrophe à la Garde nationale.

Le chef de police de la ville avait ensuite dû remettre sa démission.

Seattle fait aujourd'hui figure d'emblème pour les manifestants antimondialisation encouragés par ce qu'ils considèrent comme un succès et par la couverture médiatique de leurs revendications. Une fracture au bras avait été la plus grave blessure du sommet de l'OMC à Seattle. Les choses se sont dégradées depuis.

Certaines villes semblent incontestablement avoir tiré des leçons de Seattle. Selon le nouveau chef de police de Seattle, « l'étude des manifestations est devenue une réalité dans les départements de police des grandes villes ».

Mais la sécurité a un coût. Ainsi, plus de 40 millions de dollars ont été dépensés lors du Sommet de Québec où 6000 policiers ont été déployés et 400 manifestants arrêtés.

Les autorités tchèques ont aussi tiré des leçons de Seattle pour préparer le sommet du Fonds monétaire international (FMI) et de la Banque mondiale en septembre dernier à Prague. Les 11 000 policiers présents ont facilement pu contrôler les protestataires. Les dégâts lors du sommet de Prague n'avaient été que de 250 000 dollars, mais 900 personnes avaient été arrêtées et 150 blessés.

Le sommet de Gènes ne semble pas avoir inversé cette tendance.

# Le fleuve toujours plus bas

RICHARD DUPAUL

SOUS HAUTE surveillance depuis le début de l'été, le niveau du fleuve Saint-Laurent continue de baisser de façon inquiétante. Même si le port de Montréal dit n'éprouver aucun problème majeur, les autorités songeaient hier à puiser dans les réserves pourtant fort minces du lac Ontario afin de relever le niveau d'eau très bas dans le lac Saint-Louis, à l'ouest de l'île de Montréal.

Sans être à un niveau « critique », le niveau du lac Saint-Louis était de 20,6 mètres (par rapport au niveau de la mer), soit le seuil requis pour assurer la navigation et l'alimentation en eau des villes environnantes, a déclaré à *La Presse* Flavio D'Agnolo, qui dirige temporairement le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent durant la période des vacances.

Le Conseil songe à relâcher l'équivalent de 100 mètres cubes d'eau à la seconde au barrage hydroélectrique de Cornwall, soit le tiers de la marge autorisée de 300 mètres cubes pour l'été, a confié M. D'Agnolo. La mesure serait de courte durée, soit quelques jours à peine, mais elle devient nécessaire avec la chaleur qui s'abat sur le sud du Québec ces jours-ci et qui favorise l'évaporation.

« On veut éviter de passer sous les 20,6 (mètres) », dit M. D'Agnolo. Selon lui, les autorités disposent d'une réserve équivalant à 6,8 centimètres au lac Ontario, dont la moitié est prévue pour l'été et le reste pour l'automne. Cela est fort peu car, en ouvrant les vannes au maximum, la réserve serait épuisée en l'espace de trois à quatre semaines environ, dit-il.

De son côté, la Garde côtière rapporte que les « échouements » impliquant des plaisanciers dans le lac Saint-Louis avaient plus que triplé en date du 17 juillet, soit 31 alors que la moyenne annuelle est de 9,6. Selon un porte-parole de l'organisme, Hubert Desgagnés, les incidents de cette nature sur le fleuve totalisent 124 cette année, contre 57 à pareille date l'an passé et environ 150 il y a deux ans.



Dans le port de Montréal, le niveau de l'eau était hier près de trois pieds sous la moyenne pour cette période de l'année.

Photo MARTIN CHAMBERLAND, La Presse ©

La situation est « préoccupante », mais elle n'est pas critique, estime M. D'Agnolo. Le Conseil s'inquiète surtout pour l'automne, une période généralement plus difficile dans le Saint-Laurent.

De son côté, le directeur des usines de production d'eau à la Ville de Montréal, Michel Gagné, dit surveiller la situation de près. La Ville utilise déjà sa prise d'eau d'urgence — à 1200 pieds de la rive à LaSalle — depuis le début de l'été, mais il n'est pas question de sonner l'alarme pour le moment. « La seule chose, ce sont les vibrations plus élevées de la machinerie qu'il faut surveiller à cause du faible niveau d'eau ».

Pendant ce temps, le niveau de l'eau au port de Montréal était de 36 pieds 7 pouces (11,1 mètres) hier, ou près de trois pieds sous la

moyenne historique pour cette période de l'année et cinq pouces sous le « zéro des cartes », un point de référence établi à partir des bas historiques. Le niveau d'eau était de 36 pieds 11 pouces il y a une semaine, précise le président du Port, Dominic Taddeo.

Celui-ci répète tout de même que les problèmes d'eau du Saint-Laurent n'ont pas privé le port « d'une tonne de marchandises » en 2001, même si le trafic total est en baisse de 4,6 % au premier semestre. Selon lui, ce recul est dû entièrement au ralentissement économique, et aucun navire n'a dû déléster de ses marchandises en route vers Montréal.

Dans les milieux maritimes, on donne un son de cloche un peu différent cependant. Serge Dubreuil, président de la division arrimage chez Logistec, affirme qu'il est dif-

ficile de départager les causes de la baisse de l'activité portuaire à Montréal.

« L'économie y est pour beaucoup, c'est certain. Mais, nos clients nous disent aussi que le faible niveau d'eau du fleuve les affecte. Des navires partent avec moins de cargaison, surtout dans le secteur du vrac », affirme le responsable. Logistec, qui exploite quatre terminaux au port de Montréal, compte parmi ses clients des lignes maritimes, comme Maersk et Sea-Land, et des expéditeurs dans le domaine forestier entre autres.

Le sujet des niveaux d'eau est délicat et certains armateurs, dont le spécialiste des conteneurs Cast, refilent les questions au port de Montréal ces jours-ci. « Le bas niveau d'eau n'est pas quelque chose dont le port aime se vanter », de commenter M. Dubreuil.

## Barreau: encore moins d'examens réussis

JEAN-FRANÇOIS GAMACHE

LE TAUX DE réussite aux examens du Barreau a encore chuté cette année, au grand dam des étudiants en droit, qui crient au « contingement déguisé ».

De 98 % en 1994-1995, il est tombé à 56 %. À titre comparatif, plus de 90 % des étudiants en droit réussissent bon an mal an les examens de l'Association du Barreau de l'Ontario.

« Ce n'est pas normal qu'il y ait 45 % des gens qui coulent, déclare Marie-Andrée Lapiere, présidente de l'Association des étudiant(e)s de l'École du Barreau, section Montréal (AEEBM). Ça n'a pas de bon sang de restreindre comme ça l'accès à la profession. »

En 1996-1997, 701 étudiants en droit avaient terminé leur formation à l'intérieur du délai normal d'un an, alors que l'on n'en compte que 462 cette année.

« Le Barreau considère qu'il y a trop d'avocats sur le marché », juge Jacques Lévesque, doyen de la faculté de droit et de science politique de l'Université du Québec à Montréal (UQAM). La politique de correction en vigueur vise « clairement », selon lui, à réduire le nombre de nouveaux avocats même si cet objectif n'est pas officiel.

M<sup>e</sup> François Fontaine, président du comité de formation professionnelle (CFP) du Barreau, ne croit pas que cette perception soit fondée : « Il y a une foule de facteurs qui permettent d'expliquer cela (la diminution du taux de succès) ». Selon lui, le problème réside peut-être davantage dans le système d'éducation qu'au sein des corps professionnels.

*L'extra ! judiciaire*, revue de l'Association du Jeune Barreau de Montréal, relevait en novembre dernier que le nombre de demandes d'admission à la faculté de droit de l'Université de Montréal avait diminué de 3266 à 1550 au cours des 10 dernières années.

M<sup>e</sup> Fontaine s'inquiète de cette diminution, ainsi que de la qualité des étudiants admis. « Il y a des étudiants qui viennent à l'École du Barreau et qui ne réussissent pas un seul examen », souligne-t-il.

Constatant que seulement 29 % des étudiants réussissent les six examens du premier coup, Amélie Lemire, vice-présidente aux affaires sociales de l'AEEBM, déplore que les reprises, à 200 \$ pièce, soient devenues la norme.

Selon elle, la diminution du taux de succès des aspirants avocats résulte d'examens « injustes » et d'une correction « arbitraire » et non des supposées faiblesses des étudiants. « Ils pourraient faire des examens 100 fois plus durs en autant qu'ils sont justes. Pour eux, l'important est de savoir l'exception de l'exception, c'est du bourrage de crâne », dit-elle.

« Le droit n'est pas une science exacte. On essaie d'avoir des réponses précises, pour administrer la correction de 1000 copies à la fois », rétorque M. Fontaine.

Dans l'espoir d'améliorer le processus de correction, l'AEEBM avait présenté, en février dernier, une liste de revendications au comité de formation professionnelle du Barreau, mais celles-ci n'ont pas été retenues. L'Association demandait notamment à l'organisme de fournir la grille de correction utilisée pour les examens ainsi que des explications aux questions ratées lors de demandes de révision.

« J'ai écrit, j'ai parlé, j'ai tout fait, mais ça ne donne rien. On a sollicité l'appui des grands bureaux, mais personne ne se prononce haut et fort. C'est une question très délicate », note M<sup>me</sup> Lemire. Selon elle, les avocats en poste sont réticents à critiquer publiquement l'organisme qui les représente.

« On n'a jamais accès aux personnes qui prennent les décisions. C'est le comité de formation professionnelle qui décide tout », déplore M<sup>me</sup> Lemire.

## Raymond Malenfant quitte Montréal pour Québec

Presse Canadienne

L'HOMME d'affaires Raymond Malenfant, qui fut victime d'un accident le 27 juin dernier, prend du mieux et entreprendra sous peu des exercices de réadaptation physique.

TVA a appris que M. Malenfant a été transféré ce matin par ambulance depuis l'hôpital du Sacré-Coeur de Montréal, vers le centre François-Charron de Québec. Il sera en convalescence encore quelque temps avant d'amorcer sous peu des exercices sous la supervision de spécialistes.

Raymond Malenfant, 70 ans, a été happé par une voiture alors qu'il traversait le boulevard des Laurentides, à Laval. Après avoir passé plusieurs jours dans le coma, il a pris du mieux, ce qui explique son transfert dans une autre institution.

## Les risques de sinistres devront être davantage pris en compte

MARTIN PELCHAT

QUÉBEC — Inondations, glissements de terrain, catastrophes technologiques : les risques de sinistres devront davantage être pris en compte désormais par les municipalités de la région de Montréal.

Le nouveau cadre d'aménagement pour la région métropolitaine, dont *La Presse* a obtenu copie, précise que la Communauté métropolitaine de Montréal, qui définira le premier schéma d'aménagement de la région, devra limiter l'urbanisation à proximité des aéroports, voies ferrées, postes de transformation d'énergie, lieux d'élimination des déchets et stations d'épuration des eaux usées.

L'est de Montréal fera également l'objet d'une attention particulière compte tenu de la trop grande proximité entre les industries pétrochimiques et les quartiers résidentiels, qui inquiète le ministère des Ressources naturelles.

« Les zones tampons actuelles apparaissent insuffisantes et des mesures originales devront être déployées afin d'atténuer les risques, compte tenu du caractère fortement urbanisé du secteur et de la proximité des zones industrielles et résidentielles », note le document.

Le développement de emplacements résidentiels à proximité des routes et voies ferrées où transigent des matières dangereuses préoccupe également les ministères de la Sécurité publique et des Transports.

De façon générale, Québec constate que les risques de sinistres naturels et anthropiques ne sont pas toujours pris en compte dans les décisions des municipalités. Pourtant, des événements comme l'incendie des BPC de Saint-Basile-le-Grand et les inondations des rivières Châteauguay et Richelieu démontrent bien que la menace n'est pas que théorique. La région est d'ailleurs la plus à risques au Québec.

À court terme, précise le document, la CMM devra veiller à l'adoption d'un plan pour réduire les risques et les conséquences d'un accident technologique ou industriel. Elle devra notamment s'assurer que les municipalités interdiront le développement résidentiel dans les zones sujettes aux inondations par embâcle et adopteront un cadre normatif pour la construction dans les zones exposées aux glissements de terrain.

Entre-temps, le ministère des Transports complètera un inventaire des zones à risques de mouvements de sols en milieux argileux et proposera bientôt un cadre normatif régissant le développement dans ces secteurs.

## Une octogénaire coupable d'avoir tué une passante avec sa voiture

Presse Canadienne

TORONTO — Une femme de 85 ans a été reconnue coupable, hier à Toronto, d'avoir renversé une mère de trois enfants avec sa voiture, avant de la traîner sur près d'un kilomètre, causant sa mort.

Toutefois, bien que le juge Gerald Lapkin ait estimé que l'octogénaire, Pilar Hicks, ait été tout à fait consciente d'avoir heurté la victime, il lui a épargné la prison.

Hicks a été reconnue coupable de négligence criminelle ayant causé la mort, lors d'un accident survenu en avril 2000. L'accusation de délit de fuite à la suite d'un accident a cependant été suspendue.

Le juge Lapkin a imposé à la femme une peine de 15 mois d'emprisonnement avec sursis, celle-ci devant être purgée au sein de la communauté. En outre, il lui est désormais interdit de conduire, et ce, jusqu'à la fin de ses jours.

Néanmoins, Hicks sera autorisée à quitter le Canada afin de rendre visite à son fils, au Texas, ainsi qu'à son frère, en Floride.

Boitillant, la dame s'était présentée en cour, hier, afin de contester les accusations portées contre elle. Comme elle doit se déplacer au moyen d'une canne, elle a été autorisée à demeurer assise au moment de la lecture du verdict.

Plus tôt dans la journée, la vieille dame avait été jugée trop fragile, émotivement, pour entendre les détails de l'accident au cours duquel elle a renversé Beth Kidnie, âgée de 43 ans, avant de la traîner sous sa voiture sur une distance de près d'un kilomètre, laissant dans son sillage une traînée de sang dans des rues peu passantes d'Etobicoke.

Le juge Lapkin n'en a pas moins avancé que Hicks savait exactement ce qu'elle faisait le soir où elle a heurté Mme Kidnie, qui se promenait à pied.

# Aménagement urbain: entre prudence et optimisme

ANDRÉ DUCHESNE  
et MARTIN PELCHAT

LES ORIENTATIONS qu'entend prendre le gouvernement du Québec pour faire échec à l'étalement urbain dans la grande région de Montréal suscitent un mélange de réactions prudentes et d'optimisme.

Bien sûr, on se réjouit de voir Québec exprimer son intention de définir un nouveau cadre d'aménagement urbain, comme le rapportait *La Presse* hier. Mais on se demande si ce train de mesure sera suffisant.

« Au moins, il y a un plan pour les 20 prochaines années, ce qui manquait depuis longtemps, déclare la présidente du comité exécutif de la CUM, Vera Danyluk. Mais on est bien en retard dans la planification à l'échelle métropolitaine. Il faut même se poser la question : est-ce qu'on est trop en retard ? »

Une des erreurs du passé qui ont contribué à l'étalement urbain est, à son avis, d'avoir mis fin au péage sur les autoroutes, une mesure à laquelle elle estime qu'il faudra revenir. Mme Danyluk aurait en outre aimé voir dans le nouveau cadre d'aménagement des mesures plus draconiennes pour la protection de la zone agricole, un des remparts contre l'étalement urbain. « Il devrait y avoir un moratoire de trois ou quatre années », dit-elle.

Le véritable test de la volonté gouvernementale à cet égard viendra à son avis avec la prochaine décision de la Commission de protection du territoire agricole à propos du projet Mills-Cambridge, à Boisbriand. La MRC Thérèse-de-Blain-



Gilles Vaillancourt

ville et la Caisse de dépôt et de placement du Québec appuient ce projet de mégacentre commercial de 350 millions qui nécessite le dézonage de 212 hectares de sols à potentiel agricole supérieur. Si ce projet passe, dit Mme Danyluk, on pourra difficilement prendre le gouvernement au sérieux dans ses intentions.

Le maire de Laval, Gilles Vaillancourt, partage cet avis. « Il serait mal venu de dézoner 22 millions de pieds carrés d'un seul coup pour un centre commercial », observe-t-il.

Même s'il estime que le nouveau cadre restreint trop le périmètre d'urbanisation lavallois en l'arrêtant au boulevard Saint-Martin



Vera Danyluk

plutôt qu'à la 440, M. Vaillancourt se réjouit de voir le centre de Laval désormais considéré comme un élément du « centre de l'agglomération » et l'un des pôles économiques prioritaires, la zone qui bénéficiera principalement de l'« ère de redéveloppement urbain » annoncée. C'est le signe, dit-il, que le gouvernement ne voit plus Laval comme une partie du problème de l'étalement urbain. « Maintenant nous faisons partie de la solution. »

À Transport 2000, le président Luc Côté juge qu'il n'y a rien de nouveau dans la volonté gouvernementale de mettre de l'avant le transport collectif afin de diminuer la dépendance à l'automobile.

« Il va cependant falloir trouver des méthodes de financement plus adéquates pour payer les coûts d'exploitation. En transport en commun, c'est le nerf de la guerre », dit-il. Selon lui, les usagers de la route devraient payer davantage pour la construction et l'usure des infrastructures, comme en imposant un tarif pour entrer en voiture à Montréal et en rendant payantes toutes les places de stationnement non résidentielles.

### Satisfaction

Sylvie Guilbeault, directrice générale des Amis de la montagne, applaudit de son côté l'idée de protéger le mont Royal en le faisant « lieu emblématique et patrimonial » de Montréal.

« Si le gouvernement intervient, c'est parce que des organismes comme le nôtre ont agi en ce sens », dit-elle, en voyant déjà Québec accorder un « statut distinct » à la montagne, statut qui permettra d'établir des critères de développement dans le respect du patrimoine de la montagne.

Le candidat à la mairie Gérard Tremblay salue également l'ensemble de l'initiative. « Cela répond de façon très positive aux attentes des citoyens qui veulent participer de façon active au développement tant économique que culturel, patrimonial et environnemental de la ville », dit-il.

Le défi sera de développer un partenariat avec le gouvernement du Québec afin de régler les problèmes de juridiction conjointe, ajoute-t-il. « Le gouvernement va fixer le cadre général, des objectifs et ce sera par la suite à nous d'élaborer un plan pour les atteindre. »

## Pour éviter le cauchemar urbain, faites des bébés

ANDRÉ DUCHESNE

POLITICIENS, environnementalistes et pourfendeurs de l'étalement urbain de tout acabit, à vos plumards ! Car un des meilleurs outils disponibles pour combattre le cauchemar urbain qui nous guette est une forte croissance démographique.

Faire des bébés ou avoir une politique d'immigration dynamique freinerait l'étalement urbain et tous ses maux, selon un récent rapport de la Brookings Institution ([www.brook.edu](http://www.brook.edu)), organisation américaine basée à Washington et vouée à la recherche et à l'éducation.

« L'étude portait sur 280 impor-

tantes agglomérations urbaines américaines. La conclusion à laquelle on en arrivait est que les villes ayant une faible croissance économique et une faible croissance démographique s'étendent plus rapidement que les villes en forte croissance », résume le professeur Michel Barcelo de l'Institut de l'urbanisme rattaché à la faculté de l'aménagement de l'Université de Montréal.

Pas nécessairement évidente à première vue, l'équation est pourtant simple. Une croissance démographique et économique forte exerce une pression à la hausse sur le prix des terrains, en raison de leur rareté. Au contraire, dans une zone urbaine dont la croissance démographique est plus faible, le

prix des terrains demeure bas, on n'hésite pas à en faire l'achat et l'étalement urbain se poursuit.

En tenant compte des indicateurs de cette étude, le professeur Barcelo n'est guère surpris de voir le gouvernement du Québec souhaiter imprimer un virage à la région de Montréal, comme le rapportait *La Presse* hier, afin de combattre les effets pervers de l'étalement urbain tels la pollution, le déboisement, le gaspillage des ressources, etc. Le Québec, est-il besoin de le rappeler, n'a pas ce qu'on pourrait appeler un taux de natalité exemplaire...

« Plus la population va s'étendre et plus les individus vont utiliser leur voiture. Quant aux stationnements incitatifs construits à mi-parcours entre la maison et le travail,

cela a des effets limités », poursuit M. Barcelo.

Le Parti québécois, dit-il, ne s'attaque pas pour la première fois au phénomène de l'étalement urbain, ayant tenté de mettre en place une politique durant le premier mandat du gouvernement Lévesque, à la fin des années 1970. « Mais il y avait un manque de coordination entre le gouvernement et les municipalités. Plusieurs plans d'aménagement qui ne faisaient pas l'affaire des instances gouvernementales ont quand même été adoptés. »

Avec les nombreuses fusions municipales en cours, le gouvernement fera face à moins d'interlocuteurs dès l'an prochain, ce qui lui permettra peut-être de mieux faire passer son message.



*La Lingère*

**HOUSSE À COUETTE COTON MADRAS**

Une valeur Simons imbattable pour cet ensemble en pur coton à carreaux, au beau tissage rustique dans des tons riches de forêt et marine. Ensembles avec 2 cache-oreillers, double

39.95, grand 49.95

**29.95**

Jumeau 1  
• cache-oreiller

**SERVIETTE BORDURE GALON CÔTELÉ**

Un prix fin de collection absolument exceptionnel pour une serviette de grand format 27 x 55 pouces, en ratine bouclée pur coton bien absorbante. Idéale pour tous les jours.

Main 3.99, débarbouillette 2.99

**4.99**

Bain

**S O L D E**

**M O D E**

**S O L E I L**

**JÉTÉ JACQUARD LOSANGES**

Profitez de ce prix fin de collection pour vous procurer un élément décoratif confort qui apportera une touche couleur éclatante dans votre été. Tissage texturé en relief. Orange, fuchsia, turquoise.

**14.99**

**NAPPE TISSÉE**

Profitez de ce prix fin de collection et faites votre choix dans une collection impressionnante de nappes exclusives, en pur coton à motifs mosaïque perse, fleurs variées, carreaux et moutons.

**9.99**

52x70 pouces





2975165A

VALEURS MODE EXCLUSIVES,  
PRIX EXCEPTIONNELS



la maison  
**simons**

GARANTIE DE QUALITÉ SIMONS  
DANS TOUTS NOS RAYONS

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC • MONTRÉAL 977 STE-CATHERINE OUEST • SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE

# Deux fois moins de pauvres qu'on ne le croit

## L'Institut Fraser établit à 8% le taux de pauvreté au pays, au lieu des 17% de Statistique Canada

MATHIEU BOIVIN  
Presse Canadienne

UNE RECHERCHE de l'Institut Fraser affirme qu'il y aurait, au Canada, deux fois moins de pauvres qu'on ne le pense habituellement.

Publiée hier, l'étude du professeur Chris Sarlo, un universitaire ontarien qui enseigne à North Bay, estime en effet le taux de pauvreté canadien à 8 %, ce qui représente la moitié moins des 17 % de la population qui se trouvait en 2000 sous le seuil du faible revenu de Statistique Canada.

Toujours selon le document *Mesurer la pauvreté au Canada*, il y aurait 10 % d'enfants qui vivraient dans la pauvreté au pays, plutôt que les 20 % communément admis.

Persuadé que les habituels calculs basés sur le seuil de faible revenu de Statistique Canada « surévaluent clairement l'étendue

de la pauvreté au Canada », M. Sarlo a construit une approche de la pauvreté qui s'articule autour du revenu minimal qu'il faut à un individu ou une famille pour se procurer — en quantité et qualité adéquates — les biens et services fondamentaux de la vie moderne.

Selon sa méthode, appelée l'Index des besoins essentiels, un Canadien moyen vivant en l'an 2000 avait besoin d'au moins 8875 \$ pour « assurer son bien-être physique à long terme », tandis qu'une famille canadienne moyenne de quatre personnes avait minimalement besoin de 19 662 \$.

Au Québec, un individu avait annuellement besoin de 7870 \$, tandis qu'une famille de quatre personnes devait au moins pouvoir compter sur un revenu de 17 436 \$. Ces chiffres sont de 12 % inférieurs à la moyenne canadienne, ce qui fait du Québec l'une des provinces où le coût de la vie est le plus bas au pays.

Pour une personne seule, en 2000, il fallait par ailleurs disposer en moyenne d'un minimum de 7342 \$ à Trois-Rivières, de 7393 \$ à Granby, de 7409 \$ à Chicoutimi, de 7691 \$ à Sherbrooke, de 8015 \$ à Montréal, de 8056 \$ à Québec et de 8112 \$ à Hull.

C'est à Vancouver, en Colombie-Britannique, que la barre est la plus haute, avec un seuil de pauvreté évalué à 10 513 \$ par an. Toronto vient en deuxième place, avec un minimum vital calculé à 10 085 \$ par année. Ces chiffres sont, par comparaison, 20 % plus élevés que ceux de Montréal.

L'Index des besoins essentiels de Chris Sarlo comprend un panier d'épicerie nutritif complet, un logement satisfaisant muni d'équipements modernes, des vêtements saisonniers, des articles d'hygiène personnelle, des soins de santé, le téléphone et le transport. Les équipements modernes désignent la batterie de cuisine, les électroménagers de base, la télévision et des articles mé-

nagers courants. « Cet index fournit plus d'information sur la nature et l'étendue véritable de la pauvreté au Canada, affirme le chercheur ontarien. Le seuil de faible revenu de Statistique Canada nous parle d'inégalité de revenus et de l'absence possible d'un « surplus confortable », mais il ne nous renseigne à peu près pas sur la vraie nature de la pauvreté. »

Ainsi, à la toute fin de son document, M. Sarlo écrit que « pour ceux d'entre nous qui ne croient pas à l'idée d'un accès individuel automatique à la richesse et au revenu produit par d'autres personnes, cette mesure (celle de Statistique Canada) de pauvreté relative présente peu d'intérêt ».

« Notre intérêt réside plutôt dans la mesure des conditions de vie réelles de ceux qui vivent la vraie pauvreté, indépendamment de leur position relative dans l'échelle salariale sociale. »

# Bourses du millénaire: la part du lion aux femmes

Presse Canadienne

QUÉBEC — Les femmes ont récolté la belle part des bourses du millénaire au cours de l'année 1999-2000. Elles se sont vu attribuer 61 % des bourses générales et 72 % des bourses d'excellence.

Dans son rapport annuel 2000, la Fondation canadienne des bourses d'études du millénaire révèle qu'elle a distribué 285,6 millions sous forme de bourses générales à 89 499 étudiants de niveau postsecondaire. De ce nombre, près de 19 000 Québécois se sont partagé 57,6 millions; le Québec a en outre mis en réserve quelque 13,5 millions pour 2000-2001, en raison du fait qu'il a signé l'entente avec la Fondation en décembre 1999, que la moitié de l'année scolaire était alors écoulée et qu'il n'a pas pu redistribuer la totalité des 71 millions qui lui revenaient.

Les bourses générales de la Fondation sont accordées aux étudiants dont les besoins financiers sont les plus grands parmi tous ceux qui ont présenté des demandes d'aide financière dans leur province (ou territoire). Elles servent la plupart du temps à réduire leurs prêts étudiants, mais à l'occasion, elles remplacent des bourses provinciales. Elles sont attribuées au prorata de la population des provinces et des territoires. Leur valeur moyenne est de 3000 \$.

Norman Riddell, le grand patron de la Fondation, a constaté une certaine confusion entourant les bourses du millénaire. Cela

s'explique facilement: les étudiants n'ont pas à faire de demande pour en profiter. Ils sont sélectionnés par les provinces en fonction de critères établis par la Fondation. « Quand ils sont informés qu'ils recevront une bourse du millénaire, ils sont surpris, puis ils ressentent un certain malaise », a-t-il noté. Dorénavant, l'accent sera mis sur l'information. « Deux personnes ont la tâche de faire le lien avec les associations étudiantes », mentionne M. Riddell.

Lorsqu'une bourse remplace un prêt, la province économise les intérêts sur ce prêt; lorsqu'une bourse de la Fondation remplace une bourse de la province, cette dernière économise la totalité de la somme. En retour, les provinces se sont engagées à réinvestir les montants économisés dans des programmes profitant aux élèves et étudiants de niveau postsecondaire. Selon Norman Riddell, le Québec a économisé plus de 71 millions, mais il a investi 85 millions dans les bibliothèques, dans l'amélioration des services aux étudiants et en facilitant l'accès à ses bourses provinciales. « Le Québec, la Colombie-Britannique et la Saskatchewan ont les programmes d'aide financière les plus riches et ils ont les droits de scolarité les plus bas », a-t-il observé.

La distribution des bourses du millénaire a débuté en 1999-2000. Le programme durera 10 ans.



Des milliers de travailleurs de la santé ont entrepris une grève illégale, hier, en Colombie-Britannique, en vue de « sensibiliser » la population à leurs revendications.

PHOTO PC

# Les services de santé dans le chaos en Colombie-Britannique

Presse Canadienne

VANCOUVER — Déjà aux prises avec de sérieux problèmes de fonctionnement, les services de santé de la Colombie-Britannique ont été plongés dans le chaos, hier, alors que des milliers de travailleurs ont entrepris une grève illégale.

L'arrêt de travail a contraint les hôpitaux, un peu partout dans la province, à annuler des milliers d'examen médicaux et d'interventions chirurgicales, à donner leur congé à de nombreux patients ainsi qu'à réduire les services de base.

Quelque 11 000 membres de l'Association des sciences de la santé ont débrayé, en guise de protestation contre l'allure prise par les négociations avec la partie patronale, dans l'impasse depuis la semaine dernière.

Dimanche, le syndicat avait fait savoir qu'il déclencherait la grève en dépit d'une ordonnance de la Commission provinciale des relations de travail. Seule une nouvelle offre de l'employeur était susceptible de le pousser à changer son plan d'action, avait-il prévenu.

Une fois passé le délai de grève, à 6h, des travailleurs brandissant des pancartes se sont présentés en face de l'Hôpital pour enfants de la Colombie-Britannique et de l'Hôpital général de Vancouver.

Tandis qu'elle rendait visite aux grévistes postés devant l'Hôpital pour enfants, la présidente du syndicat, Cindy Stewart, a indiqué que les piquets de grève avaient pour

unique but d'informer, de mettre en lumière les points en litige.

« Pour le moment, nous ne demandons pas aux travailleurs ayant d'autres conventions collectives ou étant membres de syndicats différents d'entreprendre une action », a déclaré Mme Stewart, alors que des automobilistes faisaient entendre leur klaxon en guise d'encouragement.

« Nous savons que le système ne peut fonctionner sans les professionnels de la santé », a-t-elle ajouté.

L'Association des employeurs de la santé de la Colombie-Britannique, qui négocie les conventions collectives de tous les travailleurs de la santé de la province, compte maintenant demander à la cour qu'elle de faire respecter l'ordonnance de la Commission provinciale des relations de travail, interdisant la grève.

Les techniciens de la santé réclament une augmentation de salaire de 24 % en trois ans. La plus récente offre patronale était de près de 15 % pour certains syndiqués, mais de 5,5 % pour d'autres. Et aucune nouvelle offre salariale n'est prévue, a indiqué le président de l'association patronale, Gary Moser.

## AVIS PUBLIC

### OFFICE NATIONAL DE L'ÉNERGIE

#### Avis d'audience publique

#### Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. Demande d'approbation de droits définitifs entrant en vigueur le 1<sup>er</sup> octobre 2000

L'Office national de l'énergie (l'Office) a convoqué une audience orale en vue d'examiner une demande que Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd. (le demandeur) a déposée aux termes de la partie IV de la *Loi sur l'Office national de l'énergie* en vue de l'approbation de droits définitifs qui s'appliqueraient du 1<sup>er</sup> octobre 2000 au 31 décembre 2002. On peut consulter une copie de la demande au bureau du demandeur et à la bibliothèque de l'Office.

L'audience débutera le **jeudi 11 octobre 2001**, à 9 h (heure locale), au Ramada Plaza Hotel, situé au 240, avenue Brownlow, Dartmouth (Nouvelle-Écosse) B3B 1X6. L'audience, qui sera publique, visera à recueillir la preuve et les points de vue des parties intéressées par la demande.

Toute personne intéressée à participer à l'audience devrait consulter les instructions détaillées de l'Office sur la procédure (RH-3-2001). Pour obtenir ces instructions, on peut appeler l'Office sans frais au 1-800-899-1265 en précisant qu'il s'agit de l'instance RH-3-2001. On peut aussi consulter les instructions sur le site Internet de l'Office au [www.neb-one.gc.ca](http://www.neb-one.gc.ca) (cliquer sur « Actualités en matière de réglementation », puis sur « Ordonnances d'audiences - Audiences prochaines »).

Toute personne désireuse d'intervenir dans cette instance doit déposer un document d'intervention auprès du secrétaire de l'Office au plus tard le **1<sup>er</sup> août 2001 à midi (heure de l'Atlantique)**, et en signifier une copie au demandeur à l'adresse suivante:

M. Ian Leadley, Gestionnaire, Questions de réglementation  
Maritimes & Northeast Pipeline Management Ltd.  
Bureau 1600, 1801, rue Hollis, Halifax (Nouvelle-Écosse) B3J 3N4  
Téléphone : (902) 420-1045  
Télécopieur : (902) 425-4592

Le demandeur fournira à chaque intervenant une copie de sa demande, des modifications apportées à celle-ci et de tous les documents connexes.

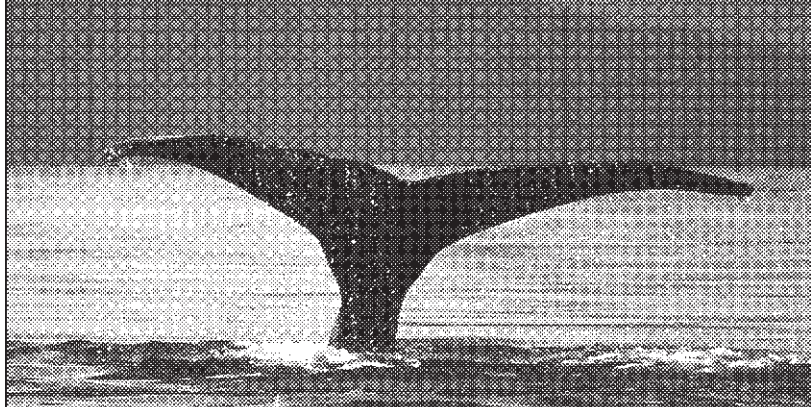
Les personnes qui souhaitent uniquement présenter des commentaires sur la demande peuvent le faire au moyen d'une lettre déposée auprès du secrétaire de l'Office au plus tard le **4 octobre 2001 à midi (heure de l'Atlantique)**.

Michel L. Mantha, Secrétaire  
Office national de l'énergie  
444, Septième Avenue S.-O., Calgary (Alberta) T2P 0X8  
Télécopieur : (403) 292-5503

loto-québec résultats	
<b>Banko</b>	<b>Quotidienne</b>
Tirage du 2001-07-23	Tirage du 2001-07-23
03 05 12 14 17	3 4
23 25 26 39 47	193 0976
49 50 51 54 56	<b>Extra</b>
57 58 59 68 70	Tirage du 2001-07-23
	NUMÉRO: 794386
<b>Le jeu doit rester un jeu</b>	
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de désaccord entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.	
T.V.A., LE RÉSEAU DES TIRAGES DE LOTO-QUÉBEC	

loto-québec résultats	
NUMÉRO COMPLET 100 000 \$	4 DERNIERS CHIFFRES 100 \$
5 DERNIERS CHIFFRES 1 000 \$	3 DERNIERS CHIFFRES 30 \$
	2 DERNIERS CHIFFRES 20 \$
Numéro du 2001-07-24	<b>629836</b>
(numéros décomposables)	
2001-07-01 775682	2001-07-13 683713
2001-07-02 129091	2001-07-14 937123
2001-07-03 352196	2001-07-15 205858
2001-07-04 661535	2001-07-16 343220
2001-07-05 541253	2001-07-17 048447
2001-07-06 148830	2001-07-18 554490
2001-07-07 392450	2001-07-19 608256
2001-07-08 086642	2001-07-20 540763
2001-07-09 211691	2001-07-21 670508
2001-07-10 035208	2001-07-22 416051
2001-07-11 579684	2001-07-23 961813
2001-07-12 546922	
Les modalités d'encasement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de désaccord entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.	
<b>Le jeu doit rester un jeu</b>	
100 000 \$ chaque jour du 1 <sup>er</sup> au 30 juillet 2001	

## À GAGNER



## 5 séjours inoubliables à La Malbaie, incluant:

- une excursion chez les baleines pour 2 adultes et 2 enfants;
- 2 nuits à L'Auberge des falaises, dans une chambre avec vue sur le fleuve, 2 déjeuners et un souper. (Valeur approximative: 720 \$)

Un tirage par semaine, du 9 juillet au 12 août.

Regardez Contact animal pour connaître tous les détails.

Règlement disponible chez Canal D.

## Contact animal LUNDI AU VENDREDI 18 H

EN RAPPEL À 7 H ET À 13 H

En collaboration avec:



Astral Media

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*  
24 juillet 2001

Page A7 manquante

## ÉTATS-UNIS

## Condi, l'éminence grise de Bush

Condoleezza Rice l'a aidé à élaborer la nouvelle doctrine nucléaire américaine

FRANCIS TEMMAN  
Agence France-Presse

WASHINGTON — Spécialiste de la Russie et du contrôle des armements, la conseillère américaine pour la sécurité nationale Condoleezza Rice, qui sera demain à Moscou pour une rencontre avec les dirigeants russes, a joué un rôle déterminant dans l'élaboration de la nouvelle doctrine géostratégique américaine.

Cette brillante universitaire noire de 46 ans, célibataire et sans enfants, est la première femme à prendre la tête du Conseil de sécurité nationale (NSC), un organisme chargé de conseiller le président des États-Unis sur la politique étrangère et la sécurité nationale.

À la Maison-Blanche où on la surnomme affectueusement Condi, elle est en terrain connu puisqu'elle avait déjà fait partie du NSC entre 1989 et 1991 sous la présidence de l'ancien chef d'État George Bush père.



Condoleezza Rice

Photo AP

Conservatrice modérée, partisane de la Realpolitik en politique étrangère, elle a aidé M. Bush à élaborer la nouvelle doctrine nucléaire américaine et à mettre au point sa version du projet controversé de bouclier antimissile.

Née le 14 novembre 1954, à Birmingham (Alabama), dans une famille de l'élite de la bourgeoisie noire — son père, un républicain, est administrateur d'université, sa mère enseigne la musique — Condoleezza Rice a effectué une carrière universitaire éclair, après avoir caressé un temps le rêve de devenir pianiste.

Elle entre à 15 ans à l'Université du Colorado où, fascinée par l'enseignement de son professeur Joseph Korbel — le père de l'ancien secrétaire d'État Madeleine Albright — elle se lance dans les études soviétiques.

Une maîtrise en poche à 19 ans, elle se spécialise dans les questions militaires et décroche un doctorat en sciences politiques à 26 ans.

Elle appartient à l'école dite « réaliste » en politique étrangère, qui professe que les États-Unis doivent être guidés par la seule considération de leurs intérêts nationaux et à leur perception de l'équilibre de la puissance entre États, et non par des principes moraux ou humanitaires.

En 1981, elle intègre le prestigieux corps professoral de l'Université de Stanford (Californie).

Impressionné par son approche pragmatique des problèmes, le conseiller pour la sécurité nationale de Bush père, Brent Scowcroft, l'engage en 1989 comme analyste de l'URSS.

À la fin de la présidence Bush, elle regagne Stanford, dont elle devient le doyen.

En 1998, elle est présentée à Bush fils. Le gouverneur du Texas, qui rêve déjà de présidence, est totalement séduit et en fait son éminence grise en politique étrangère.

Dans un article publié en janvier dans la revue *Foreign Affairs*, elle a exposé sa vision d'un monde multipolaire.

Les États-Unis doivent, selon elle, traiter la Chine et la Russie en concurrents plutôt qu'en partenaires; renforcer leurs propres forces militaires mais moins les utiliser; resserrer leur liens avec les puissances régionales (Japon, Corée du Sud); éviter, sauf cas exceptionnel, les interventions humanitaires; avancer partout la cause du libéralisme économique et du libre-échange, préludes inévitables à la démocratisation.

## Washington scrute le protocole sur les armes bactériologiques

Agence France-Presse

WASHINGTON — Les États-Unis ont confirmé hier qu'ils ne soutiendraient pas un protocole permettant l'application effective du traité de 1972 bannissant les armes bactériologiques, sans toutefois remettre en cause ce traité. « Nous avons fait savoir qu'il faut davantage de travail pour examiner les mesures destinées à renforcer la convention sur les armes bactériologiques », a déclaré le porte-parole adjoint du département d'État Philip Reeker.

M. Reeker a toutefois souligné que les États-Unis « soutiennent fermement cette convention » dont ils font partie depuis 1972, et qu'ils voulaient continuer de discuter sur son protocole d'application. Il a précisé que ce protocole était actuellement examiné par divers départements de l'administration américaine.

Au total, 143 pays, dont les États-Unis, ont ratifié cette convention qui interdit le développement et la production d'armes bactériologiques.

## MONDE



EXPRESS INTERNATIONAL

## Corse | Caserne attaquée

QUATORZE personnes, dont 12 gendarmes, ont été légèrement blessées hier dans un attentat à l'explosif visant une caserne de gendarmerie mobile dans la ville de Borgo, près de Bastia dans le nord de la Corse. L'explosion a creusé une brèche de dix mètres de long dans le mur d'enceinte, endommagé plusieurs pièces et projeté des débris de béton qui ont brisé les vitres du mess où plusieurs personnes déjeunaient. Le commando de plusieurs personnes, arrivées à bord de plusieurs véhicules, a pu prendre la fuite. Une cinquantaine de tracts demandant la libération des détenus nationalistes ont été trouvés à proximité. Le 6 juillet dernier, un commando armé et encagoulé avait frappé en plein jour, faisant exploser une caserne de CRS en construction au sud de Bastia. — d'après AFP

## Proche-Orient | Militant tué

DEUX PALESTINIENS, dont un militant du groupe radical Jihad islamique, ont été tués hier par des soldats israéliens. Un autre activiste du Jihad islamique a été blessé par balle à Bethléem, en Cisjordanie, dans une attaque attribuée par des Palestiniens à Israël. Selon des sources policières israéliennes, des membres d'une unité spéciale de gardes-frontières ont tué Moustafa Yassine, 28 ans, un militant du Jihad islamique près de Jénine, dans le nord de la Cisjordanie. Il était soupçonné d'avoir emmené en voiture un Palestinien, qui a été arrêté dimanche avant de passer à l'action, commettre un attentat suicide à Haïfa. Dans la bande de Gaza, un adolescent palestinien de 15 ans a été tué par des balles tirées par des soldats israéliens lors d'affrontements à Rafah. — d'après AFP

## France | Entre Kurdes et Afghans

DES INCIDENTS entre réfugiés afghans et kurdes d'Irak dans un centre d'accueil de la Croix-Rouge de Sangatte, près du tunnel sous la Manche dans le nord de la France, ont fait une quinzaine de blessés, dont trois graves, dans la nuit de dimanche à hier. Prévu pour 600 personnes, le centre héberge actuellement 980 réfugiés d'une quinzaine de nationalités, candidats à l'émigration vers la Grande-Bretagne. Selon la gendarmerie, les rixes opposant réfugiés kurdes et afghans sont fréquentes dans ce centre depuis quelques jours: les tensions portent sur des papiers d'identité permettant de passer en Grande-Bretagne, papiers que pourraient se procurer plus facilement les Afghans et que les Kurdes essaient de récupérer. — d'après AFP

## Côte d'Ivoire | Procès aujourd'hui

LE PROCÈS qui s'ouvre aujourd'hui à Abidjan de huit gendarmes inculpés de « meurtre et assassinat » dans l'affaire du charnier de Yopougon, est censé faire la lumière sur un épisode particulièrement sombre de la transition militaire en Côte d'Ivoire. Le 27 octobre 2000, quelque jours après l'élection mouvementée de Laurent Gbagbo à la présidence, on avait découvert 57 corps entassés à Yopougon, dans la banlieue d'Abidjan. Les huit gendarmes, actuellement en liberté, vont comparaître devant le tribunal militaire d'Abidjan au camp de gendarmerie d'Agban. Le 20 juillet, une commission d'enquête internationale de l'ONU a affirmé que l'implication de gendarmes ivoiriens « semble être indiscutable ». — d'après AFP

## Cambodge | Loi adoptée

LE SÉNAT du Cambodge a adopté hier la version amendée de la législation nécessaire à la création d'un tribunal pour juger les anciens chefs khmers rouges. Le projet de loi instaurant une cour spéciale mixte — cambodgienne mais à « caractère international » — a été adopté à l'unanimité des sénateurs présents. Le texte doit désormais passer devant le Conseil constitutionnel avant d'être ratifié par le roi Norodom Sihamoni. Enfin, et surtout, il reste à Phnom Penh et à l'ONU à « finaliser » formellement les modalités d'organisation du procès, en fait à « renégocier » un accord mutuellement acceptable. Ce qui n'est pas acquis. Une fois le feu vert de l'ONU accordé, devraient se dérouler l'instruction et le procès devant la communauté internationale. Mais il est probable que ce processus prendra des mois, sinon des années. — d'après AFP

## BOUCLIER ANTIMISSILE

## Après les déclarations de Gênes, les Américains veulent aller de l'avant

d'après AFP

ROME — Après les déclarations russo-américaines conciliantes du sommet de Gênes, le président américain George W. Bush a affirmé, hier à Rome, sa détermination à déployer son bouclier antimissile et à aller de l'avant avec les tests scientifiques pour le mettre au point.

À Gênes, en marge du sommet du G8, Bush et son homologue russe, Vladimir Poutine, avaient convenu dimanche de lier la question de la défense antimissile à la réduction des arsenaux nucléaires stratégiques. Mais cette entente ne doit pas être perçue comme un ralentissement du projet emblématique de l'administration Bush, a assuré hier le président américain.

« Je comprends qu'il (Poutine) veuille du temps et je suis prêt à lui donner du temps », a-t-il déclaré lors d'une conférence de presse commune avec le président du Conseil italien, Silvio Berlusconi.

« Mais je voudrais aussi insister sur le fait que la notion de temps est essentielle. Il est temps de bouger, de commencer les recherches que nous avons encore à

faire », a ajouté Bush. Il a répété qu'il souhaitait un accord « dans un délai plutôt rapproché » avec Moscou sur une modification du traité russo-américain ABM de 1972, dont les dispositions empêchent le déploiement du parapluie antimissile et même certains essais de mise au point.

« Nous parlons de mois et pas d'années », avant que les tests n'enfreignent le traité, a confié Condoleezza Rice, la conseillère américaine pour la sécurité nationale.

Sur cette question, George W. Bush était à Rome en terrain ami. Rallié à la cause américaine avant même son entrée en fonction le 11 juin, Silvio Berlusconi a franchi hier un pas supplémentaire. L'Italie « sera aux côtés des États-Unis et dépassera même les positions de certains partenaires européens qui n'ont pas compris comment le monde a changé et qu'il faut se préparer pour l'avenir », a-t-il dit.

Berlusconi s'est ainsi attiré un hommage appuyé de son hôte. « Mon ami a très rapidement saisi l'importance de modifier les arrangements de sécurité dans le monde », a déclaré Bush, distinguant le dirigeant italien d'autres Européens pri-

sonniers, selon lui, des schémas de la guerre froide.

Le chef du gouvernement italien soutcrit totalement aux thèses américaines sur les nouvelles menaces justifiant de nouveaux systèmes de défense. Des « États-voyous », comme la Libye ou l'Irak, pourraient avoir les moyens et être tentés de pointer des missiles sur les États-Unis, leurs alliés européens ou la Russie, qui n'est plus considérée comme un ennemi.

À la fin du sommet du G8, dimanche à Gênes, les présidents américain et russe avaient surpris en annonçant leur accord pour mener conjointement les discussions sur la défense antimissile et sur la réduction de leurs arsenaux nucléaires. Bush a cependant réaffirmé hier à Rome qu'en l'absence d'un accord avec Poutine sur le traité ABM, il était prêt à aller de l'avant et à déployer le parapluie antimissile.

À Moscou, Poutine s'est montré prudent hier sur l'avenir des discussions russo-américaines en matière de défense stratégique, soulignant que sa rencontre à Gênes avec Bush n'avait pas permis de « percée majeure », tout en notant d'importants progrès.

## Destitution de Wahid: Mega Soekarnoputri prend les rênes de l'Indonésie

d'après AFP

JAKARTA — Le Parlement indonésien a confié hier la présidence du quatrième pays le plus peuplé au monde à la populaire Megawati Soekarnoputri, après avoir destitué le chef de l'État, Abdurrahman Wahid, totalement isolé dans son palais de Jakarta.

La vice-présidente, retenant ses pleurs, a été intronisée sous un tonnerre d'applaudissements des parlementaires, réunis en session extraordinaire pour mettre fin à 21 mois de pouvoir de Wahid, accusé d'incompétence et d'être impliqué dans deux scandales de corruption.

Mega, comme la surnomment ses partisans, est ainsi devenue la cinquième présidente de cet immense archipel de 210 millions d'habitants, premier pays musulman au monde. Dans son premier discours, elle a appelé à l'unité du pays, déstabilisé par des mois de crise entre le Parlement et Wahid et confronté à une série de sanglantes violences intercommunautaires, religieuses et séparatistes.

« J'appelle tous les partis à accepter ce processus démocratique », a déclaré la nouvelle présidente. Elle a précisé qu'elle formerait un nouveau gouvernement dans les prochains jours.

Soekarnoputri, fille du charismatique premier président du pays, Soekarno, dirige le Parti démocratique indonésien de lutte (PDI-P), une formation qui avait remporté haut la main (34,7 % des voix) les élections législatives de 1999. Elle avait d'abord pris la tête du Parti démocratique indonésien (PDI) en 1993, subissant aussitôt les attaques de l'ex-président Suharto, (32 ans au pouvoir jusqu'en mai 1998). Les manœuvres de Suharto étaient parvenues à la faire chuter en 1996. Démise de ses fonctions de chef du PDI, Megawati n'en est devenue que plus populaire, tout en s'éloignant des élites du pays.

Après la chute de Suharto, Megawati et ses partisans se sont dissociés du PDI pour former leur propre parti, le PDI-P. À 54 ans, elle prend sa revanche sur Wahid, qui l'avait coiffée au poteau lors de l'élection présidentielle d'octobre 1999. Wahid



Photo REUTERS

Cette photo d'archives montre l'ex-président indonésien Abdurrahman Wahid, qui s'est endormi pendant une séance parlementaire, aux côtés de Megawati Soekarnoputri.

avait alors notamment bénéficié de l'appui de partis musulmans qui refusaient de voir une femme présider un pays dont plus de 90 % des habitants adhèrent à l'islam.

Elle est considérée par de nombreux intellectuels réformistes comme une personnalité conservatrice, sans relief, ayant tout misé sur l'aura paternelle. Ses détracteurs mettent en cause son maigre bilan en tant que vice-présidente et ses silences sur de nombreux dossiers ces derniers mois. Elle a néanmoins toujours maintenu de bonnes relations avec les militaires.

Les 592 représentants de l'Assemblée consultative du peuple (MPR) présents (sur 700) ont tous voté la destitution de

Wahid, qu'ils avaient porté au pouvoir il y a 21 mois, donnant la mesure de son discrédit.

Après des mois d'une chaotique agonie politique, le sort de Wahid, un musulman modéré de 60 ans, presque aveugle, avait en fait été scellé dimanche soir. La police et l'armée avaient alors refusé d'appliquer sa décision de « suspendre » les travaux du Parlement dans une manœuvre désespérée pour se maintenir au pouvoir. L'armée avait répété qu'elle ne suivrait pas Wahid s'il se lançait dans une fuite en avant en adoptant des mesures d'urgence.

Hier soir, le président destitué donnait l'image d'un homme battu, irrémédiablement isolé. Il se trouvait toujours au Palais présidentiel.

## La Presse

ANDRÉ DESMARAIS > Président du conseil d'administration  
GUY CREVIER > Président et éditeur  
MARCEL DESJARDINS > Vice-président et éditeur adjoint  
PHILIPPE CANTIN > Directeur de l'information ANDRÉ PRATTE > Éditorialiste en chef

# Baby-boom technologique



MICHÈLE OUIMET

michele.ouimet@lapresse.ca

Le 12 juillet, à Washington, Mme Al Qahtani a mis au monde des septuplés. Sept minuscules nouveau-nés qui pesaient à peine un kilo à la naissance. Tellement petits qu'ils tenaient dans la paume d'une main. Nés 12 semaines avant terme, ils risquent d'avoir une santé très fragile et de connaître une vie difficile.

La mère suivait des traitements de fertilité. Elle savait qu'elle couvrait sept bébés mais elle a refusé, au début de sa grossesse, d'éliminer quatre ou cinq foetus dans son utérus. Elle aurait ainsi augmenté les chances des survivants de naître en santé. Musulmane, l'avortement, même sélectif, allait à l'encontre de ses croyances religieuses. « Dieu va nous aider », a-t-elle dit.

Il y a de plus en plus de femmes qui donnent naissance à trois, quatre, cinq, six, sept ou même huit bébés. Le coupable : les traitements contre la stérilité. Aux États-Unis, 37 % des naissances par fécondation in vitro sont multiples. Normalement, c'est-à-dire sans coup de pouce technologique, seulement 2 % des mères accouchent de jumeaux ou de triplés.

L'utérus de la femme n'est pas fait pour accueillir plus d'un embryon. Entassés dans le ventre de la mère, les bébés viennent au monde plusieurs semaines avant terme et leurs chances d'être en santé sont minimes. Pour plusieurs médecins, les naissances multiples sont un désastre médical.

Alimenté par le développement des nouvelles technologies, le nombre de naissances multiples a monté en flèche. De 1974 à 1995, elles ont fait un bond de 30 % au Canada. La Société des obstétriciens et gynécologues a même parlé de « baby-boom technologique ».

Aux États-Unis aussi, les naissances multiples ont grimpé. En 20 ans, signale le *Washington Post*, le nombre de jumeaux par 1000 naissances a augmenté de 67 %. Depuis 1998, sur 15 000 naissances conçues par la fécondation in vitro, 62 % étaient des bébés uniques, 32 % des jumeaux et 5 % des triplés ou plus.

La naissance prématurée de tous ces bébés technos soulève de nombreuses questions. Fragiles, ils nécessitent des soins qui occasion-

nent des coûts importants. La naissance des septuplés Al Qahtani a coûté un million US. En France, les bébés issus de naissances multiples présentent un risque de mortalité et de morbidité de 10 à 20 fois plus élevé que les enfants uniques.

Les parents qui se retrouvent à la maison avec quatre ou cinq bébés sur les bras d'un seul coup vivent beaucoup de stress. Au Canada, ces familles connaissent 2,5 fois plus de risques de violence familiale, de divorce et d'alcoolisme.

Et les enfants ? Certains se retrouvent à l'école avec une prothèse, des lunettes épaisses comme des fonds de bouteilles et un appareil auditif vissé dans l'oreille. D'autres sont cloués sur une chaise roulante pour cause de paralysie cérébrale. Quelle sorte de vie les attend ?

■ ■ ■

Les traitements contre la stérilité doivent être domestiqués et encadrés par une loi afin d'éviter les dérapages. L'Europe a tracé la voie. Plusieurs pays interdisent au médecin d'implanter plus de deux ou trois embryons dans l'utérus de la mère.

Aux États-Unis, par contre, c'est l'anarchie. Plusieurs cliniques de fertilité implantent six, sept, voire dix embryons. Certaines le font parce que les couples refusent de congeler les embryons nés dans l'éprouvette. Ils exigent qu'ils soient tous implantés dans l'utérus et, s'ils survivent, ils rejettent l'avortement sélectif pour des raisons religieuses. Comme les Al Qahtani.

D'autres parents ont des préoccupations plus prosaïques. Ils veulent que tous les embryons soient utilisés afin d'augmenter les chances d'avoir un bébé et d'éviter ainsi une deuxième séance d'implantation, une opération qui coûte 15 000 \$ aux États-Unis et 5000 \$ au Canada.

Au Québec, la plupart des médecins refusent d'implanter plus de deux ou trois embryons. Ils le font sur une base volontaire car aucune loi ne les y oblige. Mais plus pour longtemps. L'avant-projet de loi sur les techniques de reproduction, déposé en mai par le ministre de la Santé, Allan Rock, précise que le nombre d'embryons qui peut être implanté dans une femme doit être limité. Le Canada a donc décidé de suivre l'exemple européen. Il a compris qu'on ne peut pas éternellement se fier sur la bonne volonté des médecins. Et sur l'aide de Dieu.

## FORUM



Serge.Chapleau@lapresse.ca

Droits réservés

### | RÉPLIQUE |

## Des précisions de *Time Canada*

GEORGE RUSSELL  
*Time Canada*

LA CHRONIQUE de Claude Picher, parue le samedi 14 juillet, quoique très intéressante, contient certaines erreurs au sujet de *Time Canada* que je me dois de corriger. Il est inexact que, dans les années 1970, les éditeurs américains aient commencé à produire des éditions canadiennes offrant de l'espace publicitaire aux annonceurs canadiens, sans pour autant ajouter de contenu rédactionnel canadien. En fait, dans le cas de *Time Canada*, une édition canadienne distincte existe depuis 1943, offrant des reportages voués spécifiquement aux lecteurs canadiens. En 1961, l'équipe de rédaction de l'édition canadienne s'est installée à Montréal et la section canadienne du magazine a été augmentée. Au début des années 1970, une équipe de plus de 20 reporters, chercheurs, correspondants et designers travaillaient dans l'édifice de la CIBC, situé sur ce qui est maintenant le boulevard René-Lé-

vesque. Je faisais moi-même partie de cette équipe. À la mi-décennie, nous produisions au-delà de huit pages de nouvelles canadiennes par semaine. Nous étions particulièrement fiers de notre couverture, pour un lectorat national, des événements politiques et culturels du Québec.

Une loi passée en 1966 interdit à la plupart des magazines basés aux États-Unis de créer des éditions canadiennes. En reconnaissance de sa longue présence au Canada, *Time Canada* reçut une des très rares exemptions. Notre équipe de rédaction canadienne fut démantelée en 1976, résultat direct de l'adoption de la loi fédérale C-58 qui interdit aux publicitaires canadiens de déduire comme dépense d'affaires les coûts des publicités placées dans les magazines non canadiens. Cette loi était conçue pour rendre déficitaire notre opération canadienne. Nous avons néanmoins continué à produire notre édition canadienne avec une équipe de rédaction et d'exploitation basée à

New York. Maintenant, la loi C-55 criminalise la vente de publicité au Canada par des publications non canadiennes, à moins que le niveau de ces ventes ne se situe sous un certain plafond. À ce que je sache, ce type de loi est unique en Occident. Encore une fois, vu sa longue présence au Canada, *Time Canada* a reçu une exemption en ce qui a trait à la criminalité de la vente de publicité au pays.

Les subventions auxquelles M. Picher réfère dans son article viennent en ajout des lois précédentes. En même temps, le ban sur la déduction des coûts de publicité continue.

Pour terminer, je dois ajouter que, depuis belle lurette, nous imprimons notre magazine au Canada. Nous sommes un important acheteur de papier canadien ainsi que d'autres matériaux d'édition. Les imprimeries Quebecor et, plus récemment, le Groupe Transcontinental, se sont vu confier l'impression de notre édition nationale.

*Time* a une longue tradition canadienne et, croyons-nous, un passé responsable et respectable.

## LA BOÎTE AUX LETTRES

### Gênes: lendemains difficiles

LES manifestants qui, à travers le monde, essaient par la violence et le vandalisme de discréditer le travail des politiciens élus démocratiquement par leurs citoyens et par le fait même tentent d'ébranler la démocratie sont de simples criminels anarchistes et il faut les traiter comme tels. Les gouvernements devraient dès maintenant créer des lois très sévères pour lutter contre ceux qui veulent détruire la démocratie et la coopération entre les pays puisque la préservation de la démocratie est essentielle. Les anarchistes sont très dangereux puisqu'ils entraînent les gouvernements dans un cul de sac : si la police ne fait rien, ils vont mettre la ville à feu et à sang et les policiers seront blâmés et poursuivis ; si, par contre, elle joue son rôle et intervient, elle sera jugée très sévèrement par ces mêmes médias qui sont aux aguets et qui n'attendent que la « gaffe » qui va permettre aux contestataires de réclamer des têtes. En n'oubliant pas que la nécessité pour les gouvernements de protéger les invités et les citoyens ne peut que mener à une escalade de violence largement bienvenue et souhaitée par les manifestants qui veulent évidemment que la police réagisse violemment pour bénéficier de la publicité sympathique. N'oubliez pas également l'argent gaspillé pour se protéger contre des pillards professionnels.

Malheureusement, les médias, par leur complaisance et par la couverture exagérée de ce genre de crimes, encouragent leurs auteurs à persévérer. Pour les médias, la violence se vend bien mieux que la politique, et ça paraît. Les manifestants ne seraient pas là s'ils ne bénéficiaient pas de campagnes de publicité gratuite. À mon avis, les médias ont une responsabilité directe et ils devraient s'interroger sur leur responsabilité.

GILLES GAUTHIER



Un manifestant a été tué durant le Sommet du G8, à Gênes.

PHOTOTHÈQUE, La Presse ©

### La voix des sans-voix

TRISTES jours pour la démocratie. Après le poivre de cayenne, les gaz et les balles de plastique, après avoir tiré sur un manifestant à Göteborg, voilà que nous tuons un jeune homme lors du Sommet du G-8. Pourquoi ?

Lorsque nos gouvernants privatisent l'espace public, il ne faut pas se prendre qu'il y ait un vaste mouvement de mécontentement, de colère, voire de rébellion. C'est que les chefs de gouvernements affirment discuter de « progrès démocratiques » en reléguant toute opposition dans une zone où la parole ne trouve aucun écho. Comme le disait Jean Chrétien aux 50 000 citoyens descendus à Québec : « Si vous voulez vous faire entendre, vous n'avez qu'à vous faire élire ». Triste démocratie.

Il faut dénoncer vivement la restriction du droit à la manifestation car cela enclenche l'escalade de la violence. Ceux qui sont allés à Québec peuvent en témoigner. Pacifistes et anarchistes sont victimes de répression. Nous devons solidairement décrier la « raison » des plus forts, qui nous matraquent de leurs discours sur les bienfaits de la marchandisation du

monde. La voix des sans voix doit se faire entendre.

STÉPHANE THELLEN  
MAUDE LABERGE

### Plus de policiers que de manifestants

SAMEDI dernier, une trentaine de personnes ont manifesté dans le centre-ville contre le sommet du G8 de Gênes où un manifestant est tombé sous les balles des policiers. Il y avait peut-être une trentaine de manifestants.

Or, pour encercler cette manifestation on pouvait compter une vingtaine de fourgonnettes de la police de la CUM. Faites le compte : à deux par fourgonnette cela fait une quarantaine de policiers pour 30 manifestants qui, vous le savez bien, ne sont pas payés au salaire minimum, surtout lorsqu'ils sont appelés à venir travailler en heures supplémentaires.

Je me demande bien qui sont les responsables imbéciles du service de la police de la CUM qui prennent de telles décisions.

YVES HAMEL

### Où commence la vie ?

L'ÉDITORIAL d'Agnès Gruda du 18 juillet dernier (Où commence la vie ?) démontre à quel point on peut déformer la réalité, non pas par ce qu'on dit, mais par ce qu'on ne dit pas. Dans le débat actuel au sujet de la recherche sur les cellules souches, la plus grande question éthique n'est pas si on doit faire cette recherche ou non, mais plutôt à quelle source on doit prendre les cellules. Mme Gruda ne mentionne même pas la possibilité d'utiliser des cellules de source adulte ou de sang du cordon ombilical, ce qui ne fait de tort à personne. Elle ne dit pas que jusqu'à présent les recherches sur les cellules souches de source adulte ont eu plus de succès que celles sur les cellules de source embryonale. L'hypothèse selon laquelle les cellules d'embryons auraient la possibilité de se différencier en une plus grande variété de tissus, n'est que cela, une hypothèse. La science, actuellement, démontre le contraire. Quant à la question « où commence la vie ? » la réponse est encore plus claire. Ce n'est pas à cause de sa foi religieuse que George W. Bush croit que la vie commence au moment de la conception. C'est un fait scientifique connu. Comme dit Mme Gruda, la science évolue. Aristote ne pouvait rien savoir sur le début de la vie humaine, parce que la science de l'embryologie n'existait pas. Maintenant nous le savons. On peut le trouver dans n'importe quel livre d'embryologie. Si quelques personnes essaient de changer le sens des paroles pour justifier des recherches moralement suspectes, cela ne change en rien la réalité.

CATHERINE FERRIER  
médecin, Montréal

### Du déjà vu

ON A récemment décidé, à Moscou, d'accorder les Jeux olympiques d'été de 2008 à Pékin. À mes yeux, cette décision est d'abord et avant tout fondée sur le potentiel économique du pays, et non pas sur le rayonnement positif de la nation chinoise en Asie. Il semble que le comité décisionnel ait jugé Pékin plus apte à recevoir les Jeux que Toronto et Paris, également sur la liste des villes candidates. Franchement, j'ai l'impression de vivre du déjà vu.

Les primes compensatoires offertes aux Chinois pour peupler et assimiler le Tibet, l'intention ferme d'envahir et de contrôler Taiwan, ainsi que le traitement violent offert aux membres de sectes religieuses et spirituelles ne sont que quelques exemples de la politique chinoise actuelle. Ces manifestations fascistes bafouant les droits de l'homme rendent la capitale chinoise indigne de toute célébration sportive et médiatique mondiale.

MATHEU FILION  
Plateau Mont-Royal

**Bibliothèque  
et Archives  
nationales**

**Québec** 

*La Presse*  
24 juillet 2001

Page A10 manquante